États financiers du Québec

année terminée le 31 mars 1984

Québec

85-4723/

états financiers du Québec

année terminée le 31 mars 1984

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0-381-0844
ISBN 2-551-08946-8

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

PRÉSENTATION

Le ministère des Finances publie annuellement trois séries de documents concernant la situation financière du gouvernement du Québec.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions du Discours sur le budget du 10 mai 1983, la *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin de chacun des trois premiers trimestres.

La présente publication, *les États financiers du Québec pour l'année terminée le 31 mars 1984*, complète les informations relatives aux résultats réels de l'année 1983-1984 dont les principales données ont été présentées à la première Synthèse pour 1984-1985. On y retrouve en outre l'état de l'actif et du passif, arrêté selon les conventions comptables qui prévalent au gouvernement du Québec, ainsi qu'une section présentant certaines statistiques financières et budgétaires pour les dix dernières années.

Une partie importante du contenu de cette brochure apparaît au volume 1 des Comptes publics sous une forme plus détaillée et avec certaines modifications à l'égard de la présentation.

Enfin, la section VIII de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) stipule que les *Comptes publics*, préparés au ministère des Finances, doivent comprendre les états financiers du Gouvernement, accompagnés de l'opinion du Vérificateur général s'y rapportant. Les Comptes publics reprennent également de façon encore plus détaillée les renseignements relatifs à la situation financière du Gouvernement pour l'année écoulée. Aux termes de la Loi, le Ministre des Finances doit déposer les Comptes publics à l'Assemblée nationale au plus tard le 31 décembre suivant la fin de l'année financière ou, si la Législature ne siège pas, au plus tard le quinzième jour au cours duquel elle siège par la suite.

TABLE DES MATIÈRES

CONVENTIONS COMPTABLES 6

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 9

1
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
Sommaire 11
Revenus 13
Crédits, dépenses et variations 14
Sommaire des dépenses par ministère et par mission 16

2
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
Sommaire 19
Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances 20
Compte des régimes de retraite 22
Autres comptes 22

3
FINANCEMENT
Sommaire 23
Variation de l'encaisse 24
Nouveaux emprunts 24
Remboursements d'emprunts 25

4
ACTIF ET PASSIF — DETTE NETTE
Sommaire 27
Actif et passif 28
Dette nette 30
Notes complémentaires 31

5
ANNEXES DE L'ACTIF ET DU PASSIF
Comptes à recevoir 41
Placements 42
Continuité du compte d'accords de perception fiscale 44
Comptes à payer 44
Continuité du compte des régimes de retraite 45
Bons du trésor, obligations et autres emprunts 45
Échéancier sommaire des obligations et autres emprunts moins les fonds d'amortissement 46
Emprunts garantis par le gouvernement du Québec 47
Engagements financiers 48
Échéancier sommaire des engagements financiers pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital 49

6
STATISTIQUES 51
État sommaire des opérations financières 52
Statistiques comparatives des revenus 1975-1984 54
Statistiques comparatives des dépenses 1975-1984 55
Statistiques budgétaires et financières 56

CONVENTIONS COMPTABLES

Dans l'exposé qui suit, sont fournis des renseignements sur les conventions comptables particulières qui prévalent au gouvernement du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec sont orientées vers une comptabilité d'exercice mitigée. La comptabilité d'exercice intégrale comporte trop de difficultés administratives et son application est difficile en raison même de certaines dispositions de la Loi sur l'administration financière. Dans son application pratique, cette base d'exercice mitigée se traduit comme suit:

REVENUS

Les revenus du Gouvernement sont constitués d'impôts sur le revenu et les biens, incluant les contributions des employeurs au Fonds des services de santé, de taxes à la consommation, ainsi que des droits, bénéfices, transferts du gouvernement du Canada et autres sommes reçues ou à recevoir en vertu des lois, règlements ou ententes.

Les revenus de l'année financière sont constitués des sommes encaissées à titre de revenus avant le 1er avril de même que de la facturation émise avant cette date, en autant qu'elle représente des sommes que le Québec est en droit de réclamer. Cependant, il est tenu compte de la facturation émise jusqu'au 30 avril à des débiteurs, eu égard aux dépenses faites pour leur compte avant le 1er avril et imputées à une année financière écoulée.

La contribution des employeurs au Fonds des services de santé est constituée des sommes encaissées et des comptes émis du 1er avril au 31 mars de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1er avril.

Les revenus en provenance du gouvernement du Canada sont comptabilisés sur la base de caisse. Cependant, les programmes à frais partagés avec compensation financière seulement sont enregistrés aux revenus de l'année financière selon les sommes encaissées avant le 1er avril et les réclamations et estimations de réclamations préparées ou faites avant le 1er mai eu égard aux dépenses qui ont été imputées à une année financière écoulée.

De plus, les remises encaissées par le Gouvernement pendant le mois d'avril, lesquelles représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1er avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière qui vient de se terminer.

Les revenus sont inscrits sans déduction des frais incidents à leur réalisation ou à leur perception. Ces frais sont portés aux dépenses.

DÉPENSES

Les dépenses du Gouvernement comprennent les dépenses de fonctionnement et de transfert ainsi que les dépenses en capital.

Ces dernières, faisant partie des opérations budgétaires de l'année financière, ne figurent donc pas à l'état de l'actif et du passif.

Les charges imputées sur les crédits autorisés, soit par les lois sur les crédits, les lois particulières ou par mandats spéciaux du Gouvernement, sont inscrites aux dépenses, à l'exception de celles se rapportant aux opérations non budgétaires, et le 31 mars est la date de fermeture pour une année financière; cependant, le 30 avril est retenu comme date limite pour la création d'un compte à payer couvrant des services rendus ou des marchandises reçues avant le 1er avril.

Quant aux dépenses de transfert, elles sont comptabilisées comme dépenses de l'année en autant que l'engagement est dûment approuvé avant le 1er avril et que l'imputation aux dépenses est faite au plus tard dans les 30 jours qui suivent la fin de l'année financière jusqu'à concurrence des crédits autorisés.

Les intérêts sur les emprunts temporaires ainsi que sur les obligations et les autres emprunts sont inscrits selon la comptabilité d'exercice; il en est de même pour l'escompte sur les bons du trésor qui est apparenté à de l'intérêt.

Les frais d'émission des obligations sont imputés aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont encourus. Les primes ou les escomptes sont inscrits aux revenus ou aux dépenses lors de la réalisation des emprunts sauf pour l'escompte d'émission de titres s'apparentant à de l'intérêt lequel est considéré comme tel et est capitalisé à la date d'anniversaire de l'emprunt pour atteindre progressivement la valeur nominale à l'échéance. La fluctuation du change étranger entre la date de l'encaissement de l'emprunt et celle du remboursement est portée aux revenus ou imputée aux dépenses lors du remboursement.

L'écart entre la valeur nominale et le coût des obligations acquises pour les fonds d'amortissement ainsi que l'écart entre la valeur nominale et le produit de leur disposition sont portés aux revenus ou aux dépenses.

Les intérêts gagnés et les autres revenus sur les fonds d'amortissement sont portés en déduction des dépenses du service de la dette.

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

La contribution du Gouvernement à titre d'employeur représente 100% (140% avant le 1er juillet 1982) des cotisations des employés participants à ce Régime, perçues par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (C.A.R.R.A.) au cours de l'année financière, plus l'intérêt depuis 1978-1979 sur la provision au 31 mars précédent.

Le montant ainsi imputé aux dépenses budgétaires du Gouvernement est porté par la suite au crédit d'un compte non budgétaire par lequel transitent également les paiements effectués par le Gouvernement à l'acquit de ses obligations envers le Régime.

Autres régimes de retraite

Les cotisations des participants ainsi que, dans le cas particulier du Régime de retraite des fonctionnaires, les contributions des organismes employeurs énumérés au premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur ledit Régime (L.R.Q., c. R-12), sont portées au crédit d'un compte non budgétaire depuis

l'année financière 1978-1979 et ne font pas partie des revenus du Gouvernement; par contre, les pensions payées de même que les remises de cotisations et de contributions sont débitées à ce compte non budgétaire. La contribution du Gouvernement en tant qu'employeur est imputée aux dépenses budgétaires et sa contrepartie est portée au crédit du compte non budgétaire. Elle est établie comme suit:

a) Pour le service courant: 140% du total des cotisations des participants depuis le 1er avril 1979 et à compter du 1er juillet 1982, 100% dans le cas du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite des enseignants;

b) Pour le service antérieur: amortissement, depuis l'année financière 1979-1980, des déficits actuariels estimés au 31 décembre 1978 par la C.A.R.R.A.;

c) Intérêt depuis 1980-1981 sur le solde créditeur du compte non budgétaire au 31 mars précédent.

Tout excédent annuel, par régime, des sommes débitées sur celles créditées au compte du régime de retraite est comblé par une imputation aux dépenses des ministères ou organismes concernés et porté au crédit de ce compte non budgétaire.

Radiation de créances irrécouvrables

Les créances radiées non inscrites à la provision pour créances irrécouvrables au 31 mars 1980, sont portées aux dépenses. La variation de la provision pour créances irrécouvrables est portée à la dette nette.

ACTIF ET PASSIF

Comptes à recevoir et à payer

Ces postes de l'actif et du passif sont comptabilisés en fonction des critères établis à l'égard de la comptabilisation des revenus et des dépenses.

Les comptes à recevoir représentent les charges, réclamations ou cotisations émises à des débiteurs pour des revenus que le Gouvernement est en droit de réclamer.

Les comptes à recevoir comprennent les montants à recevoir pour des dépenses payées en trop, les intérêts échus sur les placements, les remises perçues des mandataires ou agents du Gouvernement au cours d'avril pour des sommes perçues ou prélevées par eux avant le 1er avril, de même que les sommes perçues des employeurs au cours d'avril pour le Fonds des services de santé et afférentes aux salaires versés par eux avant le 1er avril.

Est déduite des comptes à recevoir une provision pour créances irrécouvrables qui est établie en fonction de leur valeur estimative de réalisation.

Les comptes à payer représentent la partie du coût des opérations du Gouvernement comptabilisée et non déboursée au 31 mars.

Placements

Les actions, obligations et billets sont indiqués au prix coûtant sauf pour les actions d'Hydro-Québec attribuées au Ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980 en vertu de la Loi sur l'Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5). Une provision pour créances irrécouvrables est déduite des prêts et avances en fonction de leur valeur estimative de réalisation, sauf pour les prêts et avances consentis aux entreprises du Gouvernement qui sont comptabilisés au coût.

Dette nette

La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs inscrits aux livres et elle est constituée du déficit accumulé des opérations budgétaires et de certaines opérations qui y sont portées directement.

Compte d'accords de perception fiscale

À ce poste, sont comptabilisés la perception de sommes par le Gouvernement pour le compte de la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance automobile du Québec, le Fonds spécial olympique et diverses municipalités ainsi que les versements effectués à ces organismes relativement à ces sommes perçues.

Compte des régimes de retraite

Ce compte couvre le passif inscrit à l'égard du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.) et des autres régimes de retraite notamment des fonctionnaires, des enseignants et des membres de la Sûreté du Québec. Il représente les contributions du Gouvernement, à titre d'employeur, aux divers régimes de retraite pour les secteurs public et parapublic, de même que les cotisations des participants et les contributions d'organismes employeurs pour les régimes autres que le R.R.E.G.O.P., moins les pensions, les remboursements de cotisations et les contributions du Gouvernement devenues exigibles dans le cadre du R.R.E.G.O.P. Les cotisations des employés participants au R.R.E.G.O.P. et les contributions reçues de certains organismes sont déposées pour le compte de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Bons du trésor, obligations et autres emprunts

Ces éléments de la dette publique en monnaie du Canada sont inscrits à leur valeur nominale sauf pour les titres émis à un fort taux d'escompte et ceux en monnaie étrangère le sont en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts ou d'acceptation des dettes.

Les fonds d'amortissement sont déduits des obligations et autres emprunts à l'état de l'actif et du passif. Les obligations en monnaie du Canada détenues à ces fonds sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en monnaie étrangère, déjà émises par le Gouvernement, sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts; les autres obligations en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates d'acquisition.

Le Ministre des Finances a comme politique d'annuler les obligations d'une émission détenues dans un fonds d'amortissement créé en rapport avec la même émission.

PASSIFS ÉVENTUELS

Emprunts garantis

À cette rubrique, on indique:

1. Le solde au 31 mars des sommes empruntées par certaines entreprises du Gouvernement, municipalités, organismes et individus, déduction faite des fonds d'amor-

tissement, dont le remboursement est garanti par le Gouvernement en vertu de dispositions législatives particulières. Les emprunts garantis en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale au 31 mars;

2. Les contrats de cautionnement dont l'incidence est significative et certains autres passifs éventuels importants prévus par lois.

Par contre, cette rubrique ne couvre pas les réclamations en cours contre le Gouvernement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Budgétaires

Cette énumération couvre:

— Ceux autorisés par diverses lois et imputables à des crédits permanents, de même que ceux relatifs à des subventions autorisées par le Gouvernement et qui seront imputables à des crédits votés pour le remboursement des emprunts à long terme contractés pour des dépenses en capital par des commissions scolaires, des institutions d'enseignement, de santé, des établissements de services sociaux et par des organismes municipaux et autres;

— Les engagements du Ministre de l'Éducation pour le remboursement d'emprunts contractés par des commissions scolaires et institutions d'enseignement pour des dépenses en capital, les autorisations d'emprunts données par le Ministre aux commissions scolaires, également pour des dépenses en capital, de même que les emprunts sur des marges de crédit bancaire, effectués aux mêmes fins par les établissements du réseau des affaires sociales sur autorisation du Ministre des Affaires sociales;

— Les subventions autorisées par le Gouvernement à des sociétés, organismes municipaux et autres organismes pour des dépenses en capital non reliées au remboursement d'emprunts à long terme ainsi que les engagements envers les organismes municipaux pour des dépenses en capital autorisées dans le cadre du programme d'assainissement des eaux lesquelles feront l'objet d'emprunts à long terme;

— Les obligations du Gouvernement à l'égard des congés de maladie accumulés par ses employés.

Les engagements relatifs aux emprunts en monnaie étrangère sont indiqués en équivalent canadien de leur valeur nominale au 31 mars.

Cependant, cette énumération ne comprend pas, entre autres:

— Les services et marchandises commandés qui n'ont pas encore été rendus ou livrées;

— Les engagements relatifs à certaines lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec et qui ont trait principalement à des contributions sur l'intérêt payé par les emprunteurs sur des prêts consentis par le gouvernement du Canada et les institutions financières;

— Les intérêts sur les prêts consentis par les institutions financières aux étudiants pendant qu'ils sont aux études;

— Les engagements relatifs à la prise en charge par la Société de développement industriel du Québec d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises ainsi que les exonérations de remboursement d'emprunts dans le cadre de la Loi de l'aide au développement industriel du Québec;

— Les biens en voie d'expropriation et dont le Gouvernement n'a pas pris possession.

De plus, elle ne comprend pas tout autre engagement pris dans le cours normal des opérations dont l'incidence porte sur les années futures.

Non budgétaires

Ces engagements comprennent principalement le solde à verser pour des apports de capitaux à certaines entreprises du Gouvernement et dont le déboursé est déjà autorisé par une loi ou établi par le Gouvernement en vertu des pouvoirs que lui confère une loi.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIONS $)

Ce sommaire démontre de quelle façon les besoins financiers sont établis et comment le Gouvernement y a pourvu.

SECTIONS		1984	1983
1	**Opérations budgétaires** [1]		
	Revenus	+ 21 410.9	+ 19 210.3
	Dépenses	- 24 523.5	- 22 259.3
	Déficit	- 3 112.6	- 3 049.0
2	**Opérations non budgétaires**		
	Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances	- 150.5	- 135.0
	Compte des régimes de retraite	+ 1 056.7	+ 1 051.2
	Autres comptes	- 14.4	- 103.5
	Solde	+ 891.8	+ 812.7
	BESOINS FINANCIERS NETS	- 2 220.8 [2]	- 2 236.3
3	**Financement**		
	Variation de l'encaisse	- 13.7	- 75.5
	Nouveaux emprunts	+ 2 797.0	+ 2 761.8
	Remboursements d'emprunts	- 562.5	- 450.0
	TOTAL	+ 2 220.8 [2]	+ 2 236.3

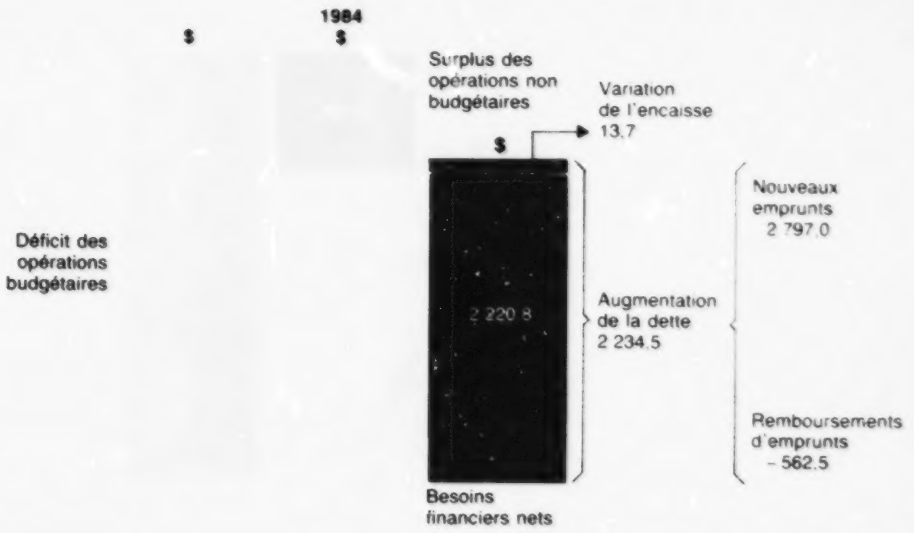

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

[1] Les revenus totaux sont constitués des montants crédités au Fonds consolidé du revenu et au Fonds des services de santé, alors que les dépenses comprennent les montants imputés à ces deux fonds.

[2] Excluant les opérations directement portées à la dette nette apparaissant à la page 30.

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Les opérations budgétaires regroupent les transactions afférentes aux revenus et dépenses du Gouvernement, y compris celles relatives aux dépenses en capital.

Le résultat net de l'ensemble de ces opérations a une incidence directe sur la dette nette.

1

SOMMAIRE

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984

(MILLIONS $)

	1984	1983
Revenus	21 410,9	19 210,3
Dépenses	24 523,5	22 259,3
Déficit des opérations budgétaires	3 112,6	3 049,0

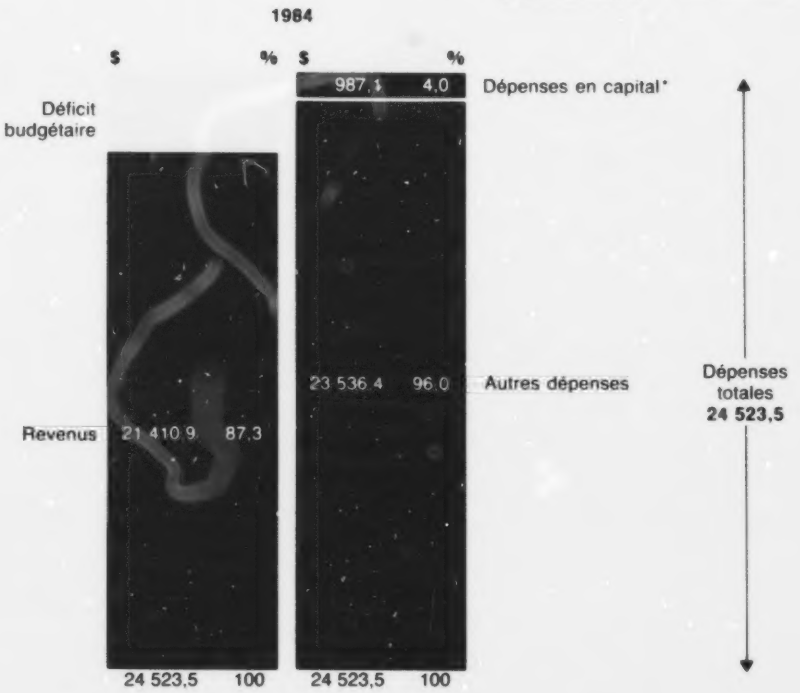

* Dont 448 123 000 $ par paiement de transfert

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

REVENUS
DÉTAIL

	Total		Variation	
	1984	1983	$	%
Impôts sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	6 763 728	6 311 283	452 445	7,2
Contributions des employeurs au Fonds des services de santé	1 440 802	1 337 141	103 661	7,8
Impôt des sociétés[1]	860 340	898 353	(38 013)	(4,2)
Droits de successions	46 655	44 985	1 670	3,7
	9 111 525	8 591 762	519 763	6,0
Taxes à la consommation				
Ventes au détail	2 277 392	1 936 670	340 722	17,6
Carburants	1 207 498	1 194 893	12 605	1,1
Tabacs	312 622	277 048	35 574	12,8
Repas et hôtellerie	274 483	249 258	25 225	10,1
Autres[2]	102 642	89 211	13 431	15,1
	4 174 637	3 747 080	427 557	11,4
Droits et permis				
Véhicules automobiles	259 624	285 439	(25 815)	(9,0)
Boissons alcooliques	65 005	58 855	6 150	10,4
Ressources naturelles[3]	83 079	86 451	(3 372)	(3,9)
Pari mutuel	31 168	31 492	(324)	(1,0)
Autres	71 786	65 059	6 727	10,3
	510 662	527 296	(16 634)	(3,2)
Revenus divers				
Ventes de biens et services[4]	301 181	217 698	83 483	38,3
Intérêts	277 794	294 584	(16 790)	(5,7)
Amendes, confiscations et recouvrements	108 488	95 545	12 943	13,5
	687 463	607 827	79 636	13,1
Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	325 000	275 000	50 000	18,2
Société des loteries et courses du Québec	205 000	162 000	43 000	26,5
Hydro-Québec	60 186	7 000	53 186	759,8
	590 186	444 000	146 186	32,9
Total des revenus autonomes	15 074 473	13 917 965	1 156 508	8,3
Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	3 227 367	3 071 912	155 455	5,1
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 720 859	1 101 326	619 533	56,3
Contributions aux programmes de bien-être	1 043 672	822 828	220 844	26,8
Autres programmes	344 598	296 235	48 363	16,3
Total des transferts du gouvernement du Canada	6 336 496	5 292 301	1 044 195	19,7
Total des revenus	21 410 969	19 210 266	2 200 703	11,5

[1] Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires

[2] Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique

[3] Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques

[4] Voir - Notes complémentaires - 3, page 31

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

CRÉDITS, DÉPENSES ET VARIATIONS
SOMMAIRE PAR MINISTÈRE

Ministères	Crédits initiaux +	Crédits supplémentaires et mandats spéciaux +	Virements et transferts de juridiction +,(−)	Crédits autorisés =
1 Affaires culturelles	127 222	4 768	8 331	140 321
2 Affaires intergouvernementales	50 592	995	470	52 057
3 Affaires municipales	421 307	15 452	40 143	476 902
4 Affaires sociales	5 342 133[1]	31 968	100 623	5 474 724
5 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	432 450	20 071	5 413	457 934
6 Assemblée nationale	77 312[2]	4 032	50	81 394
7 Commerce extérieur	18 197		216	18 413
8 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	688 813		247	689 060
9 Communautés culturelles et Immigration	43 863		1 651	45 514
10 Communications	158 574	15 520	2 782	176 876
11 Conseil exécutif	158 829	7 424	11 778	178 031
12 Conseil du trésor	8 945		(6)	8 939
13 Éducation	6 350 620	21 550	268 850	6 641 020
14 Énergie et Ressources	277 007	16 420	17 882	311 309
15 Environnement	122 236		7 625	129 861
16 Finances	2 538 229	385 000	(481 928)	2 441 301
17 Fonction publique	165 034		(388)	164 646
18 Habitation et Protection du consommateur	308 611		136	308 747
19 Industrie, Commerce et Tourisme	264 175	18 668	61 105	343 948
20 Justice	619 864	15 372	5 066	640 302
21 Loisir, Chasse et Pêche	211 217	6 300	13 626	231 143
22 Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 496 660	133 648	(110 213)	2 520 095
23 Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 325 250[1]			1 325 250
24 Revenu	212 292	34 250	3 993	250 535
25 Science et Technologie		5 485[3]	5 329	10 814
26 Transports	1 597 383	50 000	33 922	1 681 305
27 Travail	21 421	18 000	2 748	42 169
28 Travaux publics et Approvisionnement	313 438		549	313 987
	24 351 674	**804 923**	**0**	**25 156 597**

	Variations			Dépenses totales (y compris dépenses en capital) =	Dépenses en capital		
	Crédits non utilisés (–)	Dépassements aux crédits permanents +	Prêts, Placements et Avances (–)		Par le Gouvernement	Par paiement de transfert	Total
1	5 140	1	13	135 169	2 891	7 255	10 146
2	1 677		1 134	49 246	574		574
3	24 749		207	451 946	276	59 770	60 046
4	53 331	16 959	6	5 438 346[1]	592	92 084	92 676
5	48 013	2 250	4 193	407 976	8 454	63 086	71 540
6	19 640	305	169	61 890	500		500
7	4 808		107	13 498	87		87
8	447 429[5]	417 390[5]	1	659 020	51		51
9	2 944	1	14	42 557	352		352
10	4 957		14	171 905	3 049	284	3 333
11	31 695		19	146 317	357	14 271	14 628
12	785		2	8 172	123		123
13	50 224	10 545	12 339	6 589 002	1 217	12 475	13 692
14	29 082	7	78	282 176	22 514	47 164	69 678
15	6 389	36	28	123 500	6 415	859	7 274
16	71 280	717	57	2 370 701	500		500
17	4 096	1	5	160 546	101		101
18	11 752	28	37	296 986	388	19 636	20 024
19	43 824	877	5 053	295 948	872	78 661	79 533
20	13 495	1 252	267	627 792	6 617		6 617
21	9 402	29	127	221 643	34 258	13 983	48 241
22	75 015	375	15 030	2 430 425	1 644	1 982	3 626
23	29 892	61 235		1 356 593[1]		1 099	1 099
24	10 826	8 301	24	247 986	904		904
25	952		6	9 856	33	100	133
26	81 450	220	14 645	1 585 430	402 693	35 414	438 107
27	2 550	508	8	40 119	141		141
28	7 329	338	8 229	298 767	43 397		43 397
	1 092 646[4,5]	521 375[5]	61 812	24 523 514	539 000	448 123[6]	987 123

[1] Inclut les prévisions de contributions du Fonds des services de santé de 1 423 000 000 $ aux crédits initiaux et 1 440 801 470 $ de contributions réelles pour lesquelles les dépenses se répartissent également au programme « Services en centres hospitaliers » au ministère des Affaires sociales et au programme « Régime d'assurance-maladie » à la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

[2] Y compris 28 695 700 $ de crédits permanents en vertu de la Loi sur l'intégration de l'administration du système électoral, L.Q., 1982, c. 54 pour le programme « Administration du système électoral » alors qu'une prévision de 10 081 600 $ apparaissait sous ce titre au volume des crédits déposé à l'Assemblée nationale.

[3] Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, L.R.Q., c. D-9.1 entrée en vigueur le 28 septembre 1983. Crédits autorisés de 5 225 000 $ pour le ministère de la Science et de la technologie et le Conseil de la science et de la technologie.
Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche L.Q., 1983, c. 42 entrée en vigueur le 25 janvier 1984. Crédits autorisés de 260 000 $.

[4] Dont 47 590 milliers $ pour la suspension du droit d'engager des crédits.

[5] Les crédits non utilisés et les dépassements aux crédits permanents se trouvent majorés de 416 921 milliers $ en raison de la Loi modifiant les régimes de retraite et diverses dispositions législatives (L.Q., 1983, c. 24) qui prévoit que les contributions du Gouvernement à titre d'employeur pour les régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants sont imputables à des crédits permanents à compter du 1er juillet 1983.

[6] Excluant les remboursements de capital de 173,7 millions $ lors du versement des subventions pour le service de la dette afférentes à des dépenses en immobilisations.

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR MINISTÈRE ET PAR MISSION
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

	Mission économique		Mission éducative et culturelle	
Ministères	**1984**	**1983**	**1984**	**1983**
Affaires culturelles			135 169	122 588
Affaires intergouvernementales				
Affaires municipales	53 612	56 017		
Affaires sociales				
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	407 978	422 022		
Assemblée nationale				
Commerce extérieur	13 498	10 504		
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances			392 310	359 975
Communautés culturelles et Immigration	24 143	23 801	18 414	18 760
Communications	8 430	7 527	54 565	50 361
Conseil exécutif				
Conseil du trésor				
Éducation			6 586 674	6 099 261
Énergie et Ressources	282 520	227 344		
Environnement	114 009	101 414		
Finances	26 113	24 880		
Fonction publique				
Habitation et Protection du consommateur				
Industrie, Commerce et Tourisme	295 948	155 509		
Justice				
Loisir, Chasse et Pêche	40 746	39 214	180 897	167 067
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	127 306	84 367		
Régie de l'assurance-maladie du Québec				
Revenu	7 639	7 639		
Science et Technologie	260			
Transports	1 299 392	1 220 105	269 452	253 229
Travail	40 119	37 245		
Travaux publics et Approvisionnement				
	2 721 713	2 417 588	7 637 481	7 071 241
Variations en milliers $	304 125		566 240	
Variations en %	12,6%		8,0%	

Mission sociale		Mission gouvernementale et administrative		Total	
1984	1983	1984	1983	1984	1983[1]
				135 189	122 588
		49 246	46 514	49 246	46 514
		398 334	365 892	451 946	421 909
5 438 346	5 194 227			5 438 346	5 194 227
				407 978	422 022
		61 890	56 082	61 890	56 082
				13 498	10 504
		266 710	248 391	659 020	608 366
				42 557	42 561
		108 910	96 832	171 905	154 720
74 379	63 195	71 938	53 086	146 317	116 281
		8 172	9 279	8 172	9 279
		2 328	2 137	6 589 002	6 101 398
		19 656	22 001	282 176	249 345
9 491	9 965			123 500	111 379
		2 344 588	1 965 802	2 370 701	1 990 682
		160 546	146 041	160 546	146 041
261 630	228 086	35 356	34 510	296 986	262 596
				295 948	155 509
12 346	11 592	615 446	590 005	627 792	601 597
				221 643	206 281
2 303 119	1 933 387			2 430 425	2 017 754
1 356 593	1 162 620			1 356 593	1 162 620
22 352	21 192	217 995	192 703	247 986	221 534
		9 596		9 856	
		16 586	15 311	1 585 430	1 488 645
				40 119	37 245
		298 767	301 617	298 767	301 617
9 478 256	8 624 264	4 686 064	4 146 203	24 523 514	22 259 296
853 992 9,9%		539 861 13,0%		2 264 218 10,2%	

[1] Voir « Notes complémentaires » 9, page 32.

OPERATIONS NON BUDGETAIRES

Cette catégorie d'opérations regroupe les activités de placements, les opérations du compte des régimes de retraite de même que les variations des comptes du fonds de roulement du Gouvernement (Autres comptes*), à l'exception de l'encaisse.

2

SOMMAIRE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIONS $)

	1984	1983
Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances	– 150,5	– 135,0
Compte des régimes de retraite	+ 1 056,7	+ 1 051,2
* Autres comptes	– 14,4	– 103,5
Surplus des opérations non budgétaires	+ 891,8	+ 812,7

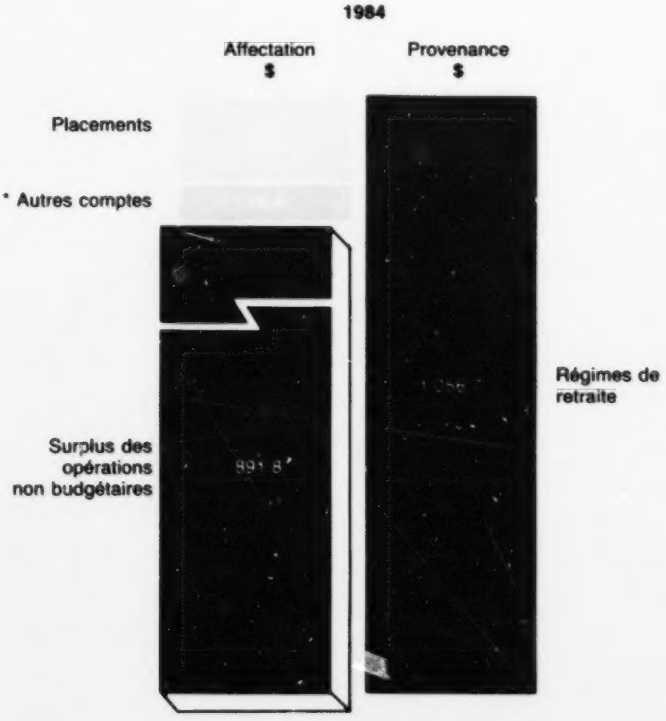

N.B. : Le signe (–) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

PLACEMENTS

SOMMAIRE	Actions	Obligations et billets	Prêts et avances	Total
Entreprises du gouvernement du Québec	134 807	195	3 069	138 071
Municipalités et organismes municipaux		(1 490)	(99)	(1 589)
Particuliers, sociétés et autres	(14 995)	(505)	29 580	14 080[2]
	119 812	(1 800)	32 550	150 562[2]

DÉTAIL	Déboursés[1]	Recettes	Redressements	Total
Entreprises du gouvernement du Québec				
ACTIONS ET MISE DE FONDS				
Raffinerie de sucre du Québec	9 000			9 000
Société de développement autochtone de la Baie James	250			250
Société de développement des industries de la culture et des communications	2 500			2 500
Société générale de financement du Québec	31 000			31 000
Société nationale de l'amiante	10 657			10 657
Société québécoise des transports	20 000		15 000[3]	35 000
Société québécoise d'exploration minière	10 000			10 000
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires	6 400			6 400
Société québécoise d'initiatives pétrolières	30 000			30 000
	119 807		15 000	134 807
OBLIGATIONS				
Société d'habitation du Québec		844	1 039[4]	195
PRÊTS ET AVANCES *				
Office de l'électrification rurale		406		(406)
Office du crédit agricole du Québec		12 150		(12 150)
Sidbec	16 100	7 100	3 461[5]	12 461
Société de développement coopératif	2 000			2 000
Société de développement industriel du Québec	3 000	759	64	2 305
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec	3 700			3 700
Société d'habitation du Québec	1 905	7 803	(1 039)[4]	(6 937)
Société du parc industriel du centre du Québec	270			270
Société nationale de l'amiante	1 878	52		1 826
	28 853	28 270	2 486	3 069
	148 660	29 114	18 525	138 071

DÉTAIL (suite)	Déboursés[1]	Recettes	Redressements	Total
Municipalités et organismes municipaux				
OBLIGATIONS ET BILLETS		1 490		(1 490)
PRÊTS ET AVANCES		99		(99)
		1 589		(1 589)
Particuliers, sociétés et autres				
ACTIONS ET MISE DE FONDS				
Les Entreprises Bussières Ltée.	5			5
1848-7199 Québec Inc.			(15,000)[3]	(15 000)
	5		(15,000)	(14 995)
OBLIGATIONS				
Gouvernement du Canada		505		(505)
		505		(505)
PRÊTS ET AVANCES				
Particuliers				
Étudiants	7 209	1 679	422[6]	5 952
Pêcheurs	9 560	4 062		5 498
Producteurs agricoles	945			945
	17 714	5 741	422	12 395
Sociétés et autres	63 079	44 809	(1 085)[7]	17 185
	80 793	50 550	(663)	29 580
	80 798	51 055	(15 663)	14 080[2]

* Excluant 35 113 300 $ d'avances au 1er avril 1983 à la Société d'aménagement de l'Outaouais annulées le 22 décembre 1983 par virement au compte de la « Dette nette ».

[1] Y compris les montants à payer.

[2] Excluant la variation de la provision pour créances irrécouvrables de 3 788 506 $ portée à la dette nette.

[3] Valeur comptable des actions de 1848-7199 Québec Inc. consolidée avec la Société québécoise des transports.

[4] Obligations émises par la Société d'habitation du Québec en règlement d'avances consenties.

[5] Intérêts capitalisés.

[6] Montant formé principalement de revenus d'intérêts capitalisés de 938 355 $ et de créances radiées de 516 096 $ inscrites aux dépenses.

[7] Montant de 154 397 $ porté aux revenus et 1 175 422 $ portés aux dépenses aux titres de remises de dettes et de subventions.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

COMPTE DES RÉGIMES DE RETRAITE
DÉTAIL

Régimes	Cotisations des participants et contributions de certains organismes		Contributions du Gouvernement à titre d'employeur		Pensions et autres paiements		Excédent
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	542		615 827		27 737		588 632
Régime de retraite des enseignants	99 960		402 910		185 036		317 834
Régime de retraite des fonctionnaires	69 020[1]		156 477		129 893		95 604
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 385		47 262		8 649		49 998
Régime de retraite des membres de la Législature	575		3 161		3 736		
Régime de retraite des juges et coroners	1 554		7 244		4 134		4 664
	183 036	(+)	1 232 881[2]	(−)	359 185	=	1 056 732

[1] Y compris des contributions de certains organismes de 5 562 423 $ pour le service courant et 17 000 000 $ pour le service passé.

[2]

	Service courant[a]	Service passé	Intérêt[b]	Total
R.R.E.G.O.P.	302 246		313 581	615 827
Autres régimes				
Enseignants (R.R.E.)	109 724[c]	182 297	110 889	402 910
Fonctionnaires (R.R.F.)	41 334	75 786	39 357	156 477
Membres de la Sûreté du Québec	15 939	16 447	14 876	47 262
Membres de la Législature	1 223	1 938		3 161
Juges et coroners	3 782	1 877	1 585	7 244
	474 248	278 345	480 288	1 232 881

[a] 140% des cotisations des employés à l'exception du R.R.E.G.O.P., du R.R.E. et du R.R.F. où la contribution du Gouvernement à titre d'employeur est égale à celle de l'employé depuis le 1er juillet 1982 (L.Q., 1982, c. 33).

[b] Intérêt sur le solde du compte au 31 mars précédent.

[c] Y compris 9 000 000 $ à titre de paiement initial pour couvrir les frais de retraite anticipée accordée aux employés des commissions scolaires.

AUTRES COMPTES
DÉTAIL

	31 mars 1984	31 mars 1983	Montants portés à la dette nette	Variation [1]
Comptes d'actif:				
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	53 780	32 605		− 21 175
Comptes à recevoir:				
Agents et mandataires	1 048 123	924 814		− 123 309
Autres débiteurs	809 553	815 067	(79 256)[3]	− 73 742
Intérêts courus	19 302	24 677	(1 158)[2]	+ 4 219
Comptes de passif:				
Chèques en circulation	223 716	331 894		− 108 178
Avances des fonds en fidéicommis	51 448	48 645		+ 2 803
Compte d'accords de perception fiscale	175 386	181 381		− 5 995
Comptes à payer	1 077 980	856 523		+ 221 457
Intérêts courus	832 987	743 473		+ 89 514
Excédent des comptes du passif sur les comptes de l'actif	(430 759)	(364 753)	(80 412)	− 14 406

[1] Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

[2] Créances à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais annulées par virement au compte de la « Dette nette ».

[3] Variation de la provision pour créances irrécouvrables au montant de 57 370 159 $.

FINANCEMENT

Cette section démontre de quelle façon le Gouvernement a financé l'ensemble de ses opérations.

3

SOMMAIRE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIONS $)

	1984	1983
Variation de l'encaisse	(13.7)	(75.5)
Nouveaux emprunts		
Bons du trésor	160.0	315.0
Obligations négociables	1 830.4	1 672.0
Obligations remboursables à demande	729.9	680.6
Obligations non négociables	5.4	5.3
Autres emprunts	71.3	88.9
Total des nouveaux emprunts	2 797.0	2 761.8
Moins: remboursements d'emprunts	562.5	450.0
	2 234.5	2 311.8
Total	2 220.8	2 236.3

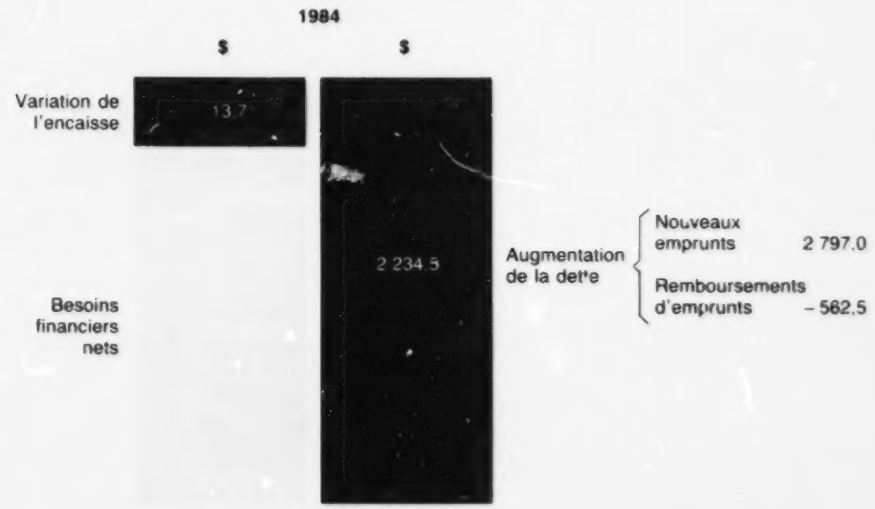

FINANCEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

VARIATION DE L'ENCAISSE
DÉTAIL

	31 mars 1984	31 mars 1983	Montant porté à la dette nette	Variation*
Espèces en banque	50 837	37 605	(348)[1]	– 13 580
Placements temporaires	284 895	284 775		– 120
Emprunts temporaires				
Encaisse	335 732	322 360	(348)	– 13 700

* Le signe (–) indique une augmentation de l'encaisse.
[1] Montant de 347 300 $ avancé à la Société d'aménagement de l'Outaouais en avril 1983 et annulé le 22 décembre 1983 par virement au compte de la « Dette nette ».

NOUVEAUX EMPRUNTS
DÉTAIL

	Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt [1]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur[2]
Bons du trésor	160 000		Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
Obligations négociables	177 000		12,00	1983-04-07	1993-04-07	99,50	12,09
	53 000		13,00	1983-04-07	2003-04-07	99,50	13,07
	101 120 [3]	200 000 D.M.	7,50 *	1983-04-15	1991-04-15	100,00	7,36
	61 493 [3]	50 000 $ É.-U.	10,00 *	1983-05-24	1995-05-24	90,48	11,19
	125 000		11,00	1983-05-25	1988-07-25	100,08	10,97
	50 000		12,00 *	1983-07-06	1993-07-06	100,00	11,60
	150 000		12,50	1983-08-25	1993-08-25	99,25	12,63
	123 244 [3]	100 000 $ É.-U.	12,125	1983-10-01	1993-10-01	98,87	12,315
	123 243 [3]	100 000 $ É.-U.	13,00	1983-10-01	2013-10-01	99,125	13,12
	57 102 [3]	100 000 F.S.	5,625*	1983-11-16	1986 — 1993-11-16	100,00	5,544
	100 000		10,65	1983-12-05	1986-12-05	100,00	10,65
	125 000		12,125	1983-12-05	1993-12-05	99,91	12,14
	75 000		12,125	1983-12-22	1993-12-05	98,83	12,33
	187 163 [3]	150 000 $ É.-U.	12,25 *	1984-02-01	1994-02-01	100,00	11,896
	22 064 [3]	12 500 L.S.	12,25	1984-02-15	2020-03-15	97,80	12,52
	132 000		12,25	1984-02-27	1994-02-27	98,44	12,53
	93 000		13,00	1984-02-27	2003-04-07	97,625	13,34
	75 000		13,00	1984-03-21	2003-04-07	97,96	13,29
	1 830 429						
Obligations remboursables à demande	1 953		16,50-10,50 *[4]	1982-06-01	1997-06-01	100,00	Divers
	727 954		9,50- 8,50 *[5]	1983-06-01	1993-06-01	100,00	Divers
	729 907						
Obligations non négociables	5 332		10,92-12,14	1983-1984	2003-2004	100,00	10,92-12,14
Autres emprunts	61 501 [3]	50 000 $ É.-U.	Divers [6]	1983-06-02	1987 — 1993-11-13	100,00	Divers
	1 191 [7]		8,50 *	1983-06-14	1988 — 1992-06-14	100,00	16,29 [7]
	2 461 [3]	2 000 $ É.-U.	11,25	1983-06-28	1986-06-30	100,00	11,25
	2 470 [3]	2 000 $ É.-U.	12,20	1983-08-03	1988-08-03	100,00	12,20
	2 466 [3]	2 000 $ É.-U.	12,625	1983-08-18	1988-08-18	100,00	12,625
	1 231 [3]	1 000 $ É.-U.	12,375	1983-08-25	1988-09-15	100,00	12,375
	71 320						
Total	2 796 988						

[1] Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception des bons du trésor qui sont payables à la date d'échéance, des autres emprunts qui le sont à diverses périodes selon la convention de crédit et de ceux marqués d'un astérisque (*) qui le sont annuellement.
[2] Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.
[3] Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts.
[4] Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1982 est de 16,5% pour la première année puis de 10,5% jusqu'à l'échéance.
[5] Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1983 est de 9,5% pour la première année puis de 8,5% jusqu'à l'échéance.
[6] Taux du LIBOR plus 0,475%.
[7] Ce montant représente la capitalisation de l'escompte sur un emprunt de 50 000 000 $ réalisé pour 33 404 500 $ le 14 juin 1982. Le taux effectif pour l'acheteur est de 16,29%.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS [1]
DÉTAIL

	Valeur nominale	
	Monnaie étrangère	Équivalent canadien [2]
Obligations		
Négociables		
En monnaie du Canada		196 062 [3]
En monnaie des États-Unis	11 300 $ É.-U.	11 532
En monnaie de la République fédérale d'Allemagne	10 000 D.M.	3 123
En monnaie de la France	12 000 F.F.	2 414
En monnaie du Japon	1 000 000 Yens	3 269
En unités de compte européennes	1 000 U.C.É.	2 012
		218 412
Remboursables à demande		
En monnaie du Canada		
Obligations d'épargne du Québec		288 001
Assumées		
En monnaie du Canada		177
En monnaie des États-Unis	2 789 $ É.-U.	2 825
		3 002
Autres emprunts		
En monnaie du Canada		
Gouvernement du Canada		2 363
Emprunts remboursés		511 778
Contributions aux fonds d'amortissement		50 729
		562 507

[1] Y compris les contributions aux fonds d'amortissement

[2] A la date de réalisation des emprunts

[3] Excluant 1 626 $ de contribution du fonds d'amortissement

SOMMAIRE
AU 31 MARS 1984
(MILLIONS $)

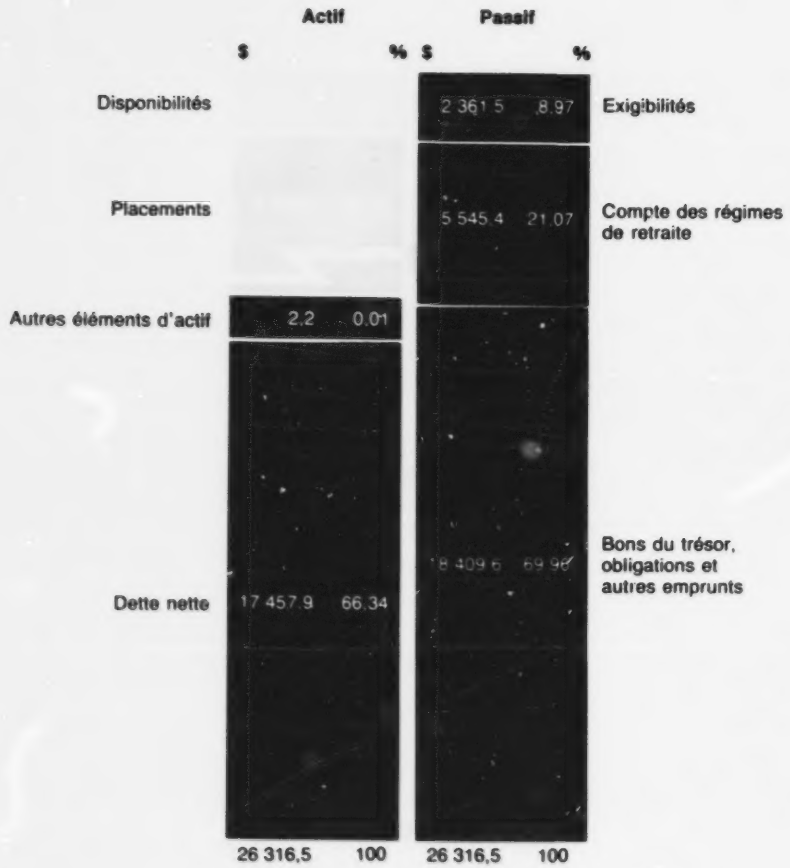

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ACTIF ET PASSIF
31 MARS 1984

ACTIF
(MILLIERS $)

Page		1984	1983
	Espèces en banque	50 837	37 605
	Placements temporaires	284 895	284 775
	Espèces et effets en main et dépôts en circulation	53 780	32 605
41	Comptes à recevoir	1 857 676	1 739 881
	Intérêts courus	19 302	24 677
		2 266 490	2 119 543
42	Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances		
	Entreprises du gouvernement du Québec (note 2)	6 355 161	6 252 203
	Municipalités et organismes municipaux	71 149	72 738
	Particuliers, sociétés et autres	163 631	153 340
		6 589 941	6 478 281
	Autres éléments d'actif	2 210	2 210
	TOTAL DE L'ACTIF	8 858 641	8 600 034
30	DETTE NETTE	17 457 851	14 225 644
		26 316 492	22 825 678

Le contrôleur des finances,

Guy Langlois, c.a.

Le sous-ministre des Finances,

Robert Normand

PASSIF
(MILLIERS $)

Page		1984	1983
	Chèques en circulation	223 716	331 894
	Avances des fonds en fidéicommis	51 448	48 645
44	Compte d'accords de perception fiscale	175 386	181 381
44	Comptes à payer (note 5)	1 077 980	856 523
	Intérêts courus	832 987	743 473
		2 361 517	2 161 916
45	Compte des régimes de retraite (note 6)	5 545 403	4 488 671
45	Bons du trésor	1 485 000	1 325 000
45	Obligations moins fonds d'amortissement (note 7)	15 262 667	13 252 934
45	Autres emprunts moins fonds d'amortissement (note 7)	1 661 905	1 597 157
		18 409 572	16 175 091
	TOTAL DU PASSIF	26 316 492	22 825 678
	Passifs éventuels et engagements financiers (note 8)		

DETTE NETTE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

	1984	1983
Solde au début	14 225 644	10 652 655
Déficit des opérations budgétaires	3 112 545	3 049 030
Montant porté à la provision pour créances irrécouvrables	61 159	109 263
Annulation des créances à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais (note 4)	58 503	
Intégration de l'Office des autoroutes du Québec		414 696
Solde à la fin	17 457 851	14 225 644

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 — Conventions comptables

Les états financiers du gouvernement du Québec ont été préparés en conformité avec les conventions comptables apparaissant à la page 6.

Ces états financiers comprennent les comptes relatifs au Fonds consolidé du revenu et ceux du Fonds des services de santé.

À ces comptes, sont généralement inscrites toutes les opérations financières des ministères listés à l'annexe 1 et celles des organismes figurant à cette même annexe pour autant que les dépenses de fonctionnement de ces derniers imputables sur les crédits et leurs paiements sont faits sur le Fonds consolidé du revenu et dont les revenus y sont généralement crédités. Cette liste exclut les organismes et les entreprises d'État qui bénéficient de paiements de transfert à même ce Fonds.

2 — Placements

Les placements dans les entreprises du gouvernement du Québec sont inscrits comme suit:

	1984	1983
	(millions $)	(millions $)
Hydro-Québec — au montant de ses réserves au 31 décembre 1980	4 374,1	4 374,1
Autres — au coût	1 981,1	1 878,1
	6 355,2	6 252,2

Les comptes des entreprises du gouvernement du Québec sont présentés à leurs propres états financiers et conséquemment, sont exclus de ceux du Gouvernement.

À titre d'information, l'annexe 2 montre l'Avoir du Gouvernement dans ses entreprises au montant de 8 008,7 millions $ (7 373,7 millions $ en 1983), y compris 72,2 millions $ en 1984 pour celles dans lesquelles il n'a pas d'apport. Cet avoir comprend les montants inscrits au 31 mars 1984 augmentés des excédents et des réserves accumulés par certaines entreprises et diminués des déficits accumulés par d'autres.

3 — Transfert de biens meubles et immeubles à une entreprise du Gouvernement

La Loi sur la Société immobilière du Québec (Lois de 1983, c. 40) a pour objet de constituer la Société immobilière du Québec et elle prévoit, entre autres, le transfert en faveur de la Société, moyennant considération et autres conditions déterminées par le Gouvernement, des biens meubles et immeubles faisant partie du domaine public et administrés par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Le revenu sous le poste de ventes de biens et services inclut le transfert de deux immeubles à la Société immobilière du Québec, soit le nouveau Palais de Justice de Québec et l'Édifice Henri-Bourassa à Montréal. Ce transfert a été effectué le 30 mars 1984 pour la considération d'un montant payé comptant de 66,7 millions $.

Par le décret 2151-84 du 25 septembre 1984, le Gouvernement a transféré le 1er octobre 1984 à la Société immobilière du Québec des biens immeubles au montant de 522,7 millions $ et des biens meubles de 5,6 millions $ dont il avait la propriété.

Le règlement de ce transfert s'est effectué comme suit:

	(millions $)
Billet à demande en faveur du Ministre des Finances et ne portant pas intérêt	448,3
80 000 actions de la Société immobilière du Québec émises en faveur du Ministre des Finances	80,0
	528,3

Selon les dispositions de la Loi sur la Société immobilière du Québec le montant de ce billet et la valeur des actions donnés en considération de ce transfert de 528,3 millions $ réduiront la dette nette du Gouvernement du même montant en 1984-1985.

4 — Annulation des créances à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais

La Loi modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités (Lois de 1983, c. 57) annule par virement au compte de la dette nette du Gouvernement tout montant dû par la Société d'aménagement de l'Outaouais au Ministre des Finances au 22 décembre 1983.

Le montant dû par la Société d'aménagement de l'Outaouais au gouvernement du Québec s'établissait comme suit au 22 décembre 1983:

	(millions $)
Avances	35,4
Intérêts échus	21,9
Intérêts courus	1,2
Montant porté à la dette nette	58,5

5 — Comptes à payer

Le montant de 1 078,0 millions $ représente la partie non acquittée du coût des opérations du Gouvernement comptabilisée au 31 mars 1984 (856,5 millions $ en 1983). Cependant, en raison de certaines dispositions des conventions comptables et de la Loi sur l'administration financière, il arrive que, tant au cours des années antérieures qu'au cours de l'année courante, des dépenses encourues n'aient pu être imputées sur un crédit et être portées aux comptes à payer. L'estimation de ces comptes à payer non inscrits au 31 mars 1984 apparaît à l'annexe 3 et s'élève à 751,3 millions $ (1 317,7 millions $ en 1983: montant redressé).

6 — Compte des régimes de retraite

Ce passif est composé d'un montant de 3 519,3 millions $ pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'un montant de 2 026,1 millions $ pour les autres régimes. Au 31 mars 1983, les soldes se chiffraient respectivement à 2 930,7 et 1 558,0 millions $.

a) Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Le montant de 3 519,3 millions $ ne comprend pas 1 475,7 millions $ pour d'autres obligations du Gouvernement envers ce Régime dont les estimations ont été établies aux dates mentionnées ci-après.

En effet, les obligations du Gouvernement relatives aux participants des régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants qui ont opté pour ce Régime et celles découlant des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales, sont estimées par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances à 929,6 millions $ au 31 décembre 1983 et cette estimation est basée sur les données de population et les hypothèses utilisées pour leur évaluation actuarielle au 31 décembre 1981 dont le montant s'élevait à 762,7 millions $ à cette date. Cette estimation tient compte des opérations financières effectuées au cours des années 1982 et 1983.

Les obligations représentant l'insuffisance de la contribution du Gouvernement au titre des intérêts depuis l'avènement du Régime, soit le 1er juillet 1973, sont estimées à 517,9 millions $ au 31 mars 1984.

De plus, celles du Gouvernement relatives aux régimes supplémentaires de rentes gérés par la Commission s'élevaient à 28,2 millions $ selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1981.

b) Autres régimes de retraite

Au 31 mars 1984, le montant inscrit aux livres du Gouvernement à l'égard du passif de ces régimes de retraite est de 2 026,1 millions $ (1 558,0 millions $ en 1983).

Les obligations envers les participants des régimes de retraite des fonctionnaires, des enseignants, des membres de la Sûreté du Québec, de la Législature et de la Magistrature sont à la charge du Gouvernement. La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances dont l'année financière correspond à l'année civile, a estimé le passif envers ces régimes à 12 225,4 millions $ au 31 décembre 1983. Au 31 décembre 1981, ce passif selon une évaluation actuarielle s'élevait à 9 640,8 millions $.

7 — Obligations et autres emprunts

Les obligations et autres emprunts sont inscrits à leur valeur nominale sauf pour les titres émis à un fort taux d'escompte. Les obligations et autres emprunts en monnaie étrangère sont inscrits en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation et d'acceptation des dettes.

L'échéancier des remboursements des obligations et autres emprunts apparaît à la page 46.

Si les taux de change en vigueur au 31 mars 1984 avaient été appliqués aux obligations et autres emprunts en monnaie étrangère, ces dettes auraient été augmentées de 442,0 millions $ (306,2 millions $ en 1983) dont 34,1 millions $ pour le montant venant à échéance au cours de l'année financière 1984-1985.

8 — Passifs éventuels et engagements financiers

Les emprunts garantis par le Gouvernement s'élèvent à 20 578,4 millions $ au 31 mars 1984 (19 432,4 millions $ en 1983), dont 18 708,2 millions $ se rapportent aux emprunts d'Hydro-Québec. Les engagements financiers totalisent 7 993,6 millions $ à cette date (6 940,6 millions $ en 1983 : montant redressé). Ces passifs éventuels et engagements financiers sont présentés sommairement à l'annexe 4.

9 — Chiffres comparatifs

Au cours de l'année financière 1983-1984, le ministère de la Science et de la Technologie a été constitué et des services ont été transférés entre ministères. Par ailleurs, le ministère des Institutions financières et Coopératives a été aboli et la plupart des activités de ce ministère sont maintenant sous la responsabilité de l'Inspecteur général des institutions financières au ministère des Finances. Pour tenir compte de ces changements, les données comparatives des dépenses de 1983 ont été redressées pour correspondre aux données de 1984.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT[1]

ANNEXE 1

Affaires culturelles
- Bureau de surveillance du cinéma
- Commission des biens culturels
- Régie du cinéma

Affaires intergouvernementales

Affaires municipales
- Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec
- Commission municipale du Québec
- Commission nationale de l'aménagement

Affaires sociales
- Conseil des affaires sociales et de la famille

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Office du crédit agricole du Québec
- Régie des assurances agricoles du Québec
- Régie des grains du Québec
- Régie des marchés agricoles du Québec

Assemblée nationale
- Commission de la représentation

Commerce extérieur

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Communautés culturelles et Immigration
- Commission d'appel de francisation des entreprises
- Commission de surveillance de la langue française
- Commission de toponymie
- Conseil de la langue française
- Office de la langue française

Communications
- Régie des services publics
- Commission d'accès à l'information

Conseil exécutif
- Conseil du statut de la femme
- Office de planification et de développement du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office des services de garde à l'enfance

Conseil du trésor

Éducation
- Conseil des collèges
- Conseil des universités
- Conseil supérieur de l'éducation
- Office des professions du Québec

Énergie et Ressources
- Régie de l'électricité et du gaz

Environnement
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Conseil consultatif de l'environnement

Finances
- Commission des valeurs mobilières du Québec
- Inspecteur général des institutions financières
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Fonction publique
- Commission de la fonction publique
- Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique

Habitation et Protection du consommateur
- Office de la protection du consommateur
- Régie des entreprises de construction du Québec
- Régie du logement
- Société d'habitation du Québec

Industrie, Commerce et Tourisme
- Société de développement industriel du Québec
- Société du parc industriel du centre du Québec

Justice
- Commission de police du Québec
- Commission de refonte des lois et des règlements
- Commission des droits et libertés de la personne du Québec
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Comité de la protection de la jeunesse
- Protection civile du Québec
- Régie des permis d'alcool du Québec
- Tribunal de l'expropriation

Loisir, Chasse et Pêche
- Régie de la sécurité dans les sports

Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
- Commission des affaires sociales

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Revenu
- Régie des loteries et courses du Québec

Science et Technologie
- Conseil de la science et de la technologie

Transports
- Commission des transports

Travail
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
- Conseil des services essentiels

Travaux publics et Approvisionnement

[1] Les ministères et organismes énumérés sont ceux dont les dépenses de fonctionnement imputables sur les crédits et leurs paiements sont faits sur le Fonds consolidé du revenu et dont les revenus y sont généralement crédités. Ne sont pas compris, par ailleurs, les organismes et les entreprises d'État qui bénéficient de paiements de transfert à même ce Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AVOIR DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [1] ANNEXE 2

(MILLIERS $)

Nom de l'entreprise	Montant inscrit au 31 mars 1984	Excédents, réserves ou (déficits) accumulés [2]	Avoir du Gouvernement	
			1984	1983
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT DÉTIENT UN PLACEMENT				
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 000		10 000	10 000
Hydro-Québec (1983-12-31)	4 374 109	1 991 094	6 365 203	5 718 725
Office de l'électrification rurale	1 705		1 705	2 111
Office du crédit agricole du Québec	172 400	3 632	176 032	187 689
Raffinerie de sucre du Québec	27 000	(9 509)	17 491	15 319
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	6 400		6 400	6 400
Sidbec (1983-12-31)	615 957	(488 493)	127 464	208 711
Société d'aménagement de l'Outaouais				12 268
Société de cartographie du Québec	3 000	(2 030)	970	1 840
Société de développement autochtone de la Baie James	3 000		3 000	2 750
Société de développement coopératif	22 620	(184)	22 436	20 882
Société de développement de la Baie James (1983-12-31)	60 000	(35 547)	24 453	62 537
Société de développement des industries de la culture et des communications	13 500	(2 026)	11 474	10 235
Société de développement immobilier du Québec	74 666	(8 165)	66 501	64 634
Société de développement industriel du Québec	35 249	12 259	47 508	44 143
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — Rexfor	77 430	9 464	86 894	87 987
Société des alcools du Québec	30 000	11 613	41 613	44 773
Société des loteries et courses du Québec	170	29 011	29 181	11 061
Société des traversiers du Québec	1 500	1 763	3 263	2 068
Société d'habitation du Québec (1983-12-31)	141 984	4 663	146 647	155 970
Société du parc industriel du centre du Québec	40 256	2 434	42 690	37 671
Société générale de financement du Québec (1983-12-31)	237 934	45 792	283 726	247 981
Société nationale de l'amiante	61 580	(26 951)	34 629	30 956
Société québécoise des transports (1983-12-31)	35 000	(21 078)	13 922	
Société québécoise d'exploration minière — Soquem	99 000	49 261	148 261	138 743
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — Soquia	46 700	1 450 [3]	48 150	41 691
Société québécoise d'initiatives pétrolières — Soquip	164 000	3 168	167 168	133 795
Société du parc industriel, commercial et aéroportuaire de Mirabel et Société inter-port de Québec	1	9 746 [3]	9 747	9 768
	6 355 161	1 581 367	7 936 528	7 310 708
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT NE DÉTIENT PAS DE PLACEMENT				
Centre de recherche industrielle du Québec		21 220	21 220	16 354
Corporation d'hébergement du Québec		37 199	37 199	29 685
Société de la Place des Arts de Montréal (1983-08-31)		10 051	10 051	9 794
Société de radio-télévision du Québec (1983-08-31)		9 710	9 710	7 039
Société du Grand Théâtre de Québec (1983-08-31)		(123)	(123)	(215)
Société du Palais des Congrès de Montréal		(5 846)	(5 846)	286
		72 211	72 211	62 943
	6 355 161	1 653 578	8 008 739	7 373 651

[1] Les entreprises énumérées sont celles dont la majorité des administrateurs sont nommés par le Gouvernement à l'exception de la Société de développement autochtone de la Baie James. Ne sont pas compris, par ailleurs, les organismes gestionnaires de fonds d'assurance et ceux de type fiduciaire à l'exception des apports du Gouvernement consentis sous forme de dotation et d'avances au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

[2] Au 31 mars 1984, sauf lorsque indiqué à une autre date à la suite du nom de l'entreprise. Ces excédents et réserves accumulés ou déficits sont ceux apparaissant aux états financiers vérifiés des entreprises selon les conventions comptables qui prévalent pour chacune d'elles, lesquelles diffèrent substantiellement de celles du Gouvernement.

[3] Ces chiffres proviennent d'états financiers non vérifiés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
ESTIMATION DES COMPTES À PAYER NON INSCRITS AU 31 MARS 1984 ANNEXE 3

(MILLIERS $)

POUR DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DE CAPITAL ENCOURUES AU 31 MARS 1984 ET NON COMPTABILISÉES	1984	1983
Marchandises livrées et services rendus	20 268	11 007
Indemnités d'expropriations afférentes à des biens dont le Gouvernement avait pris ou pouvait légalement prendre possession avant le 1er avril	34 095	33 149 [1]
Solde dû sur les biens achetés à terme et sur les contrats de location-acquisition	14 928	3 331
	69 291	47 487

POUR DES DÉPENSES DE TRANSFERT AFFÉRENTES À DES FRAIS ENCOURUS AU 31 MARS 1984 ET NON COMPTABILISÉES	Année 1983-1984 [2]	Années antérieures [2]		
À verser aux commissions scolaires et aux institutions qui opèrent à budget dans le cadre de politiques ministérielles, y compris le transport scolaire				
Institutions de santé et établissements de services sociaux [3]	17 741		17 741	
		246 437	246 437	380 608 [1]
			264 178	380 608
Commissions scolaires				
Fonctionnement	(26 927) [4]		(26 927) [4]	(71 036) [4]
		174 815 [5 6]	174 815 [5 6 7]	469 238 [5 6 7]
		21 693 [5]	21 693 [5]	210 621 [5]
			169 581	608 823
Transport	56 987 [7]		56 987	46 001
Collèges d'enseignement général et professionnel	49 015 [7]	(24 114) [8]	24 901	49 292
Universités	69 652 [7]		69 652	74 087
Institutions privées d'enseignement	26 704 [7]		26 704	25 186
	193 172	418 831	612 003	1 183 997
À verser à des commissions de transport pour les frais de fonctionnement			52 043 [9]	62 991
À verser à divers organismes et personnes			17 984	23 209
			70 027	86 200
			751 321	1 317 684 [1]

[1] Montant redressé pour fins de comparaison.
[2] Des institutions subventionnées.
[3] Au cours de 1983-1984, une somme de 70,2 millions $ a été versée en règlement final pour les arrérages accumulés des années 1974 à 1980. De plus, une somme de 64,0 millions $ a été versée ou compensée en règlement d'arrérages pour les années 1981 à 1983. Le déficit de l'année 1983-1984 est susceptible d'être révisé suite au parachèvement des travaux d'analyse des états financiers des institutions de santé et des établissements de services sociaux. Par ailleurs, des déficits accumulés estimés de 68,8 millions $ sont exclus puisqu'ils sont à la charge des institutions et établissements alors que des surplus estimés de 15,9 millions $ sont laissés à leur crédit.
[4] Excédent des dépenses de transfert imputées sur les crédits par rapport aux dépenses de fonctionnement encourues au cours de l'année financière du Gouvernement.
[5] Au cours de 1983-1984, une somme de 188,9 millions $ a été versée par le Gouvernement pour les années scolaires 1979-1980 et antérieures. De plus, une somme de 281,0 millions $ a été versée par anticipation relativement à l'équilibre budgétaire de l'année scolaire 1982-1983.
[6] En 1984, pour le solde du dernier versement de 15% de l'année scolaire 1982-1983 et en 1983, pour le dernier versement de 15% de l'année scolaire 1981-1982.
[7] Les dépenses à payer proviennent de la différence entre le coût réel des frais encourus par les institutions durant les années financières du Gouvernement et les paiements des dépenses de transfert imputés sur les crédits des années financières du Gouvernement.

	Dépenses annuelles encourues par les institutions en regard des années financières du Gouvernement		Répartition des dépenses de transfert imputées sur les crédits des années financières du Gouvernement		
	Année financière du Gouvernement en cours	subséquente	en cours	subséquente	
	%	%	%	%	à compter de
Commissions scolaires					
Fonctionnement	70	30	70	15,15 [*]	1979-1980
Transport	70	30	50	50	1975-1976
Cégeps	75	25	68	32	1979-1980
Universités	83,3	16,7	75	25	1970-1971
Institutions privées d'enseignement	70	30	60	40	1969-1970

[*] 15% au cours de la première année subséquente et 15% au cours de la deuxième année subséquente.
[8] Subventions versées en trop pour l'année scolaire 1982-1983.
[9] Pour le déficit d'exploitation de 1979 de la CTCUM et de la CTRSM.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

ANNEXE 4

(MILLIERS $)

	1984	1983
EMPRUNTS GARANTIS		
Hydro-Québec	18 708 213	17 611 423
Régie des installations olympiques	658 540	665 604
Sidbec	348 350	360 950
Autres entreprises du gouvernement du Québec	309 413	324 515
Prêts aux étudiants	530 720	436 836
Municipalité, particuliers et sociétés	23 177	33 105
	20 578 413	19 432 433
ENGAGEMENTS FINANCIERS		
Budgétaires:		
Pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	2 975 604	2 669 502
Institutions de santé et établissements de services sociaux	1 006 979	975 731
Municipalités et organismes municipaux		
Construction du Métro de Montréal et autres dépenses en capital	881 875	769 450
Assainissement des eaux	477 435	375 408[1]
Sociétés d'État et divers organismes	60 075	58 403[1]
Pour des marges de crédit bancaire autorisées en faveur des commissions scolaires, des institutions de santé et des établissements de services sociaux pour des dépenses en capital	710 215	722 610[1]
Pour des dépenses en capital		
Municipalités et organismes municipaux		
Aqueducs, égouts et autres	217 394	226 996[1]
Assainissement des eaux	1 080 846	617 801[1]
Divers organismes et sociétés	115 805	2 582[1]
Pour des congés de maladie accumulés par les employés du Gouvernement	228 959	230 997
Pour de l'aide financière à des entreprises du gouvernement du Québec, à l'habitation familiale et autres:		
imputable à des crédits permanents	69 916	90 091
imputable à des crédits votés	22 500	
	7 847 603	6 740 371
Non budgétaires:		
Solde à verser pour des apports de capitaux à des entreprises du gouvernement du Québec, imputable à des crédits permanents	146 000	200 250
	7 993 603[2]	6 940 621[1]

[1] Montant redressé pour fins de comparaison.

[2] En vertu d'une convention signée le 10 septembre 1984 entre Union Carbide du Canada Limitée, Ethylec Inc., Pétromont Inc. et le gouvernement du Québec, ce dernier s'est engagé à compenser Pétromont Inc. pour les pertes d'opération et l'amortissement de l'usine d'éthylène de Varennes et celles de l'usine de polyéthylène de Montréal-Est pendant une période maximale de quatre ans. Le Gouvernement a confirmé son engagement pour la période initiale s'étendant jusqu'au 31 mars 1985. Les engagements subséquents devront être confirmés au moins 90 jours avant la fin de la période de l'engagement précédent.

AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

Sidbec

Le gouvernement du Québec a garanti, en vertu d'un contrat de cautionnement, les montants à être versés par Sidbec aux termes d'un contrat de parachèvement de son complexe intégré d'exploitation minière. Cette garantie prévoit principalement le versement de sommes en cas de manque de fonds de Sidbec-Normines Inc. ou de défaut en regard du remboursement du capital et des intérêts des obligations émises par Sidbec-Normines Inc. lesquelles s'élevaient au 31 mars 1984 à 435,3 millions $ (449,2 millions $ en 1983: montant redressé). Les obligations de Sidbec dans n'importe laquelle de ces situations ne pourraient être inférieures à sa quote-part de 50,1% de participation dans l'équité de Sidbec-Normines Inc.

Sidbec-Normines Inc., Sidbec et d'autres compagnies participantes et le gouvernement du Québec ont conclu un protocole d'entente le 11 octobre 1984, en vue de déterminer leurs droits et obligations respectifs, en regard de la décision de Sidbec-Normines Inc. de mettre fin à ses opérations minières et de boulettage au plus tard le 31 décembre 1984.

Société générale de financement du Québec

Le gouvernement du Québec a garanti les montants à être versés par cette Société aux termes du contrat de parachèvement relatif à la mise sur pied d'un complexe forestier intégré. Ce contrat prévoit principalement le versement de sommes en cas de manque de fonds de Donohue St-Félicien Inc. ou de défaut en regard du remboursement du capital et des intérêts des obligations émises par Donohue St-Félicien Inc. lesquelles s'élevaient au 31 mars 1984 à 142,3 millions $ (148,5 millions $ en 1983).

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Ministre des Finances est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, les sommes requises pour parfaire le paiement de ses obligations envers les prêteurs lequel doit s'effectuer d'abord à même ses revenus et, si ces derniers sont insuffisants, à même toute partie du capital du Fonds qui excède 10 millions $.

Au 31 mars 1984 l'avoir du Fonds s'élevait à 10,0 millions $ (13,2 millions $ en 1983) et le solde en principal des prêts consentis à 1 429,0 millions $ (1 326,7 millions $ en 1983).

COMPTES À RECEVOIR

(MILLIERS $)

	Agents et mandataires — remises d'avril		Autres débiteurs		Total	
	1984	1983	1984	1983	1984	1983
REVENUS						
Impôts sur le revenu et les biens						
Revenu des particuliers	586 046	488 324	516 652	511 119	1 102 698	999 443
Contributions des employeurs au Fonds des services de santé	127 388	109 708			127 388	109 708
Impôt des sociétés			104 515	84 252	104 515	84 252
Droits de successions			8 890	13 938	8 890	13 938
Taxes à la consommation						
Ventes au détail	190 289	167 289	104 691	102 451	294 980	269 740
Carburants	80 769	85 921	6 762	6 569	87 531	92 490
Autres	58 892	49 952	70 249	65 268	129 141	115 220
Droits et permis	4 739	23 620	18 890	37 807	23 629	61 427
Revenus divers			139 342	152 795	139 342	152 795
Transferts des sociétés d'État			40 000	15 275	40 000	15 275
Transferts du gouvernement du Canada			252 425	237 849	252 425	237 849
DÉPENSES ET AUTRES			76 740	76 216	76 740	76 216
	1 048 123	924 814	1 339 156	1 303 539	2 387 279	2 228 353
Moins:						
Provision pour créances irrécouvrables			529 603 [1]	488 472	529 603 [1]	488 472
	1 048 123	924 814	809 553	815 067	1 857 676	1 739 881

[1] Après avoir déduit des créances radiées de 16 239 257 $ au cours de l'année financière 1983-1984 contre la provision

PLACEMENTS

(MILLIERS $)

		Actions	
		1984	1983
	SOMMAIRE		
1	Entreprises du gouvernement du Québec	5 830 728	5 695 921
2	Municipalités et organismes municipaux		
3	Particuliers, sociétés et autres	7 110	22 105
		5 837 838	5 718 026
	DÉTAIL		
	Entreprises du gouvernement du Québec		
4	Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 000[2]	10 000[2]
5	Hydro-Québec	4 374 109	4 374 109
6	Office du crédit agricole du Québec		
7	Raffinerie de sucre du Québec	27 000	18 000
8	Sidbec	582 000	582 000
9	Société d'aménagement de l'Outaouais		
10	Société de développement coopératif		
11	Société de développement de la Baie James	60 000	60 000
12	Société de développement des industries de la culture et des communications	13 500	11 000
13	Société de développement immobilier du Québec	7 666[2]	7 663[2]
14	Société de développement industriel du Québec	32 944[2]	32 944[2]
15	Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec	58 750	58 750
16	Société des alcools du Québec	30 000	30 000
17	Société d'habitation du Québec		
18	Société du parc industriel du centre du Québec		
19	Société générale de financement du Québec	222 934	191 934
20	Société nationale de l'amiante	59 754	49 097
21	Société québécoise des transports	35 000	
22	Société québécoise d'exploration minière	99 000	89 000
23	Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires	46 400	40 000
24	Société québécoise d'initiatives pétrolières	164 000	134 000
25	Autres[1]	7 671	7 421
		5 830 728	5 695 921
	Municipalités et organismes municipaux		
26	Projets d'investissement dans le développement		
27	Programme des zones spéciales		
28	Autres projets		
	Particuliers, sociétés et autres		
	Particuliers		
29	Étudiants		
30	Pêcheurs		
31	Producteurs agricoles		
32	Moins provision pour créances irrécouvrables		
33	Sociétés et autres	7 110	22 105
34	Moins provision pour créances irrécouvrables		
		7 110	22 105
		7 110	22 105
		5 837 838	5 718 026

[1] Entreprises dans lesquelles la participation totale du Gouvernement au 31 mars 1984 est inférieure à 10 000 000 $.
[2] Dotation

Obligations et billets		Prêts et avances		Total		
1984	1983	1984	1983	1984	1983	
134 147	133 952	390 286	422 330	6 355 161	6 252 203	1
64 091	65 581	7 058	7 157	71 149	72 738	2
	505	156 521	130 730	163 631	153 340	3
198 238	200 038	553 865	560 217	6 589 941	6 478 281	
				10 000	10 000	4
				4 374 109	4 374 109	5
		172 400	184 550	172 400	184 550	6
				27 000	18 000	7
		33 957 [3]	21 496	615 957 [3]	603 496	8
			35 113		35 113	9
		22 620	20 620	22 620	20 620	10
				60 000	60 000	11
				13 500	11 000	12
		67 000	67 000	74 666	74 666	13
		2 305		35 249	32 944	14
		18 680	14 980	77 430	73 730	15
				30 000	30 000	16
134 147	133 952	7 837	14 774	141 984	148 726	17
		40 256	39 986	40 256	39 986	18
		15 000	15 000	237 934	206 934	19
		1 826		61 580	49 097	20
				35 000		21
				99 000	89 000	22
		300	300	46 700	40 300	23
				164 000	134 000	24
		8 105	8 511	15 776	15 932	25
134 147	133 952	390 286	422 330	6 355 161	6 252 203	
14 422	15 129			14 422	15 129	26
49 021	49 732	7 058	7 157	56 079	56 889	27
648	720			648	720	28
64 091	65 581	7 058	7 157	71 149	72 738	
		19 075 [4]	13 856	19 075 [4]	13 856	29
		20 404	14 906	20 404	14 906	30
		945		945		31
		40 424	28 762	40 424	28 762	
		7 645 [4]	5 834	7 645 [4]	5 834	32
		32 779	22 928	32 779	22 928	
	505	131 574	114 389	138 684	136 999	33
		7 832	6 587	7 832	6 587	34
	505	123 742	107 802	130 852	130 412	
	505	156 521	130 730	163 631	153 340	
198 238	200 038	553 865	560 217	6 589 941	6 478 281	

[3] Avances de 35 113 300 $ annulées le 22 décembre 1983 par virement au compte de la « Dette nette »
[4] Après avoir déduit des créances radiées de 733 298 $ au cours de l'année financière 1983-1984 contre la provision

CONTINUITÉ DU COMPTE D'ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984

(MILLIERS $)

	Diverses municipalités	Régie de l'assurance automobile du Québec	Fonds spécial olympique	Régie des rentes du Québec	Total
Solde au début	181 452	(4 891)	986	3 834	181 381
Encaissements	187 287 [1]	3 232	113 709	1 168 661 [1]	1 472 889
Remises	(189 211)	(21)	(112 368)	(1 177 284)	(1 478 884)
Solde à la fin	179 528	(1 680)	2 327	(4 789)	175 386

[1] Les frais de perception portés aux revenus - Ventes de biens et services - ont été diminués des encaissements de 2 748 086 $ pour les Diverses municipalités et de 17 083 436 $ pour la Régie des rentes du Québec

COMPTES À PAYER

(MILLIERS $)

	1984	1983
Affaires culturelles	13 392	9 797
Affaires municipales	32 720	26 999
Affaires sociales	217 514	135 876
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	20 842	26 806
Communications	10 914	8 717
Conseil exécutif	13 461	11 664
Éducation	257 618	180 488
Énergie et Ressources	33 891	18 785
Finances	13 624	14 807
Fonction publique	78 238	65 121
Habitation et Protection du consommateur	22 808	23 067
Industrie, Commerce et Tourisme	13 510	8 163
Justice	20 631	25 098
Loisir, Chasse et Pêche	20 695	17 211
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	30 750	33 811
Régie de l'assurance-maladie du Québec	141 998	121 405
Transports	78 211	82 185
Travaux publics et Approvisionnement	29 582	21 017
Autres ministères[1]	27 581	25 506
	1 077 980	856 523

[1] Comprend tout ministère dont les comptes à payer au 31 mars 1984 sont inférieurs à 10 000 000 $

CONTINUITÉ DU COMPTE DES RÉGIMES DE RETRAITE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1984

(MILLIERS $)

	Solde au début	Excédent des contributions et cotisations sur les pensions et autres paiements	Solde à la fin
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	2 930 659	588 632	3 519 291
Régime de retraite des enseignants	1 036 351	317 834	1 354 185
Régime de retraite des fonctionnaires	367 825	95 604	463 429
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	139 028	49 998	189 026
Régime de retraite des juges et coroners	14 808	4 664	19 472
	4 488 671	1 056 732 *	5 545 403

* Voir le détail à la page 22

BONS DU TRÉSOR, OBLIGATIONS ET AUTRES EMPRUNTS

(MILLIERS $)

	Bons du trésor	Obligations moins fonds d'amortissement	Autres emprunts moins fonds d'amortissement	Total
Solde au début	1 325 000	13 252 934 [1]	1 597 157 [1]	16 175 091
Émissions	160 000	2 565 668	71 320	2 796 988
Remboursements[2]		(555 935)	(6 572)	(562 507)
Solde à la fin	1 485 000	15 262 667 [1]	1 661 905 [1]	18 409 572

[1] Après avoir déduit, respectivement pour les obligations et les autres emprunts, les fonds d'amortissement de 138 784 287 $ et 26 349 579 $ au 1er avril 1983 ainsi que 167 288 999 $ et 30 558 288 $ au 31 mars 1984

[2] Y compris les contributions aux fonds d'amortissement

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DES OBLIGATIONS ET AUTRES EMPRUNTS MOINS LES FONDS D'AMORTISSEMENT

AU 31 MARS 1984

(MILLIERS $)

Échéances	En monnaie du Canada	En monnaie des États-Unis [1]	En monnaie de la République fédérale d'Allemagne [1]	En monnaie du Japon [1]	En monnaie de la Suisse [1]	Autres monnaies étrangères [1]	Total
1984-1985	567 559	74 777	3 123	24 781	2 615	5 031	677 886
1985-1986	716 412	60 385	16 732	21 415	5 045	5 031	825 020
1986-1987	471 904	133 930	79 942	21 415	7 329	5 030	719 550
1987-1988	730 722	187 986	83 535	29 713	7 329	127 829	1 167 114
1988-1989	778 904	239 594	13 609	39 523	7 330	59 730	1 138 690
1984 — 1989	3 265 501	696 672	196 941	136 847	29 648	202 651	4 528 260
1989 — 1994	3 725 209	1 713 870	355 364	321 464	153 600	170 039	6 439 546
1994 — 1999	3 544 973	279 567				12 070	3 836 610
1999 — 2004	1 496 928	281 929					1 778 857
2004 — 2009	110 694	107 441					218 135
2009 — et plus	14 659	86 441				22 064	123 164
	12 157 964	3 165 920	552 305	458 311	183 248	406 824 [2]	16 924 572

NOTE — Cet échéancier est établi en tenant compte des dates d'options de rachat au gré du détenteur et non au gré du Gouvernement et d'une prévision de remboursement avant échéance des obligations remboursables à demande, dont 232,3 millions $ en 1984-1985, 204,4 millions $ en 1985-1986, 179,9 millions $ en 1986-1987, 158,3 millions $ en 1987-1988 et 134,5 millions $ en 1988-1989.

De plus, il tient compte des dates les plus éloignées dans le cas des options d'échange. Par ailleurs, les contributions futures aux fonds d'amortissement ont été considérées comme remboursements d'emprunts dans l'année où elles seront versées, diminuant ainsi le solde à rembourser lors de l'échéance.

[1] En équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts et d'acceptation des dettes assumées.

[2] Composé de 218 566 950 $ pour la monnaie du Royaume-Uni, de 12 476 649 $ pour la monnaie de la France, de 72 419 969 $ pour les unités de compte européennes, de 57 719 082 $ pour les unités monétaires européennes et de 45 640 513 $ pour la monnaie des Pays-Bas.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(MILLIERS $)

	1984	1983
Entreprises du gouvernement du Québec		
Commission municipale du Québec	53 184	56 003
Hydro-Québec [1]	18 708 213[3]	17 611 423
Office du crédit agricole du Québec	14 000	14 000
Proforêt Inc. (filiale de Rexfor)		1 000
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	3 300	16 900
Régie de l'assurance-maladie du Québec	17 605	17 823
Régie des installations olympiques [1]	658 540	665 604
Sidbec	348 350	360 950
Société de développement de la Baie James	7 800	
Société de développement industriel du Québec	56 600	66 600
Société d'habitation du Québec	63 424	98 689
Société du Palais des congrès de Montréal	30 000	30 000
Société nationale de l'amiante	23 500	23 500
Société québécoise d'assainissement des eaux	40 000	
	20 024 516	18 962 492
Municipalité, particuliers et sociétés		
Ville de Longueuil (Cité de Jacques-Cartier)	1 431	1 609
Agriculteurs	14 284	23 532
Éditeurs et libraires	370	400
Étudiants [2]	530 720	436 836
Fonds des personnes incarcérées de l'établissement de détention Tanguay	355	
Producteurs agricoles et propriétaires forestiers	1 190	1 488
Sociétés coopératives agricoles et corporations exercant des activités similaires	1 367	1 154
Usines laitières régionales	4 180	4 922
	553 897	469 941
	20 578 413	19 432 433

[1] Les emprunts en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale au taux de change en vigueur au 31 mars.

[2] Les intérêts sur ces prêts sont payés par le gouvernement du Québec tant que l'emprunteur est étudiant.

[3] Y compris 3 205 699 $ d'obligations d'Hydro-Québec détenues par le gouvernement du Québec aux fonds d'amortissement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(MILLIERS $)

SOMMAIRE	1984	1983
BUDGÉTAIRES	7 847 603	6 740 371
NON BUDGÉTAIRES	146 000	200 250
	7 993 603 [1]	6 940 621

	Autorisés par le Gouvernement [2]	Autorisés par le Ministre [3]	1984	1983
BUDGÉTAIRES				
Pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital				
Commissions scolaires	117 437	1 523 191	1 640 628	1 434 846
Collèges d'enseignement général et professionnel	450 313	240 819	691 132	645 352
Universités	610 117	33 727	643 844	589 304
Institutions de santé	598 137 [4]	119 736	717 873	699 928
Établissements de services sociaux	259 791 [4]	29 315	289 106	275 803
Municipalités et organismes municipaux	1 359 310		1 359 310	1 144 858 [7]
Sociétés d'État et divers organismes	60 075		60 075	58 403 [7]
	3 455 180	1 946 788	5 401 968 [5]	4 848 494
Pour des dépenses en capital				
Commissions scolaires				
Marges de crédit bancaire		643 106	643 106	689 260 [7]
Institutions de santé				
Marges de crédit bancaire		63 873	63 873	33 350 [7]
Établissements de services sociaux				
Marges de crédit bancaire		3 236	3 236	
Municipalités et organismes municipaux	1 298 240		1 298 240	844 797 [7]
Divers organismes et sociétés	115 805		115 805	2 582
	1 414 045	710 215	2 124 260	1 569 989 [7]
Pour des congés de maladie accumulés par les employés du Gouvernement			228 959	230 997
Pour de l'aide financière à des entreprises du gouvernement du Québec, à l'habitation familiale et autres				
Imputable à des crédits permanents			69 916	90 891
Imputable à des crédits votés			22 500	
			7 847 603	6 740 371 [7]
NON BUDGÉTAIRES				
Solde à verser pour des apports de capitaux à des entreprises du gouvernement du Québec, imputable à des crédits permanents			146 000	200 250
			7 993 603 [6]	6 940 621 [7]

[1] Les emprunts en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale au taux de change en vigueur le 31 mars.

[2] Autorisés par le Lieutenant-gouverneur en conseil et/ou le Conseil du trésor.

[3] Autorisés par le Ministre de l'Éducation ou des Affaires sociales en vertu de lois et règlements.

[4] Excluant 3 374 000 $ (6 653 000 $ en 1983) pour les institutions de santé et 193 428 000 $ (189 799 000 $ en 1983) pour les établissements de services sociaux à l'égard de projets complétés, dettes pour lesquelles aucune cession et aucun transport de subventions n'ont été autorisés pour en garantir le paiement.

[5] Voir l'échéancier sommaire à la page suivante.

[6] Ces engagements financiers seront liquidés à même des crédits annuels autorisés par l'Assemblée nationale, sauf lorsque indiqué autrement.

[7] Montants redressés pour fins de comparaison.

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DES EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR DES DÉPENSES EN CAPITAL
AU 31 MARS 1984
(MILLIERS $)

Échéances	Commissions scolaires	Collèges d'enseignement général et professionnel	Universités	Institutions de santé et établissements de services sociaux	Municipalités et organismes municipaux	Sociétés d'État et divers organismes	Total
1984-1985	282 536[1]	363 172[1]	90 988[1]	272 443[1]	116 509	5 965	1 131 613
1985-1986	219 490	56 091	88 065	104 439	108 631	10 512	587 228
1986-1987	261 842	58 232	61 850	162 535	119 112	5 298	668 869
1987-1988	203 614	66 099	68 270	100 389	94 700	4 235	537 307
1988-1989	215 692	30 547	48 611	74 532	106 561	2 527	478 470
1984 — 1989	1 183 174[1]	574 141[1]	357 784[1]	714 338[1]	545 513	28 537	3 403 487
1989 — 1994	323 156	87 428	156 653	202 034	441 069	9 289	1 219 629
1994 — 1999	91 880	25 911	62 801	21 552	113 221	7 175	322 540
1999 — 2004	32 539	1 592	46 517	9 243	95 871	11 935	197 697
2004 — 2009	7 338	875	14 377	7 490	27 314	3 139	60 533
2009 — 2014	804	519	1 931	5 492	35 190		43 936
2014 — 2019	906	211	2 710	8 133	55 329		67 289
2019 — 2024	831	133	1 071	12 038	23 029		37 102
2024 — 2029		227		17 797	13 166		31 190
2029 — 2034		95		8 862	9 608		18 565
	1 640 628	691 132	643 844	1 006 979	1 359 310	60 075	5 401 968

[1] Incluant des emprunts temporaires, 93 037 000 $ aux commissions scolaires, 240 819 000 $ aux collèges d'enseignement général et professionnel, 33 727 000 $ aux universités, 119 736 000 $ aux institutions de santé et 34 085 000 $ aux établissements de services sociaux qui seront l'objet d'un financement à long terme lors de l'achèvement de projets en cours ou lors du refinancement de projets terminés.

NOTE: L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets, mais il peut arriver qu'au moment de l'échéance le montant soit refinancé modifiant d'autant l'échéancier tel que présenté plus haut.

STATISTIQUES

6

Les chiffres publiés en regard des années antérieures ont été ajustés pour les rendre comparables à ceux de 1983-1984 en tenant compte des modifications inhérentes à la nouvelle législation, au mode de budgétisation et aux conventions comptables, telles

— La budgétisation et la comptabilisation des remboursements et des contributions fédérales appliquées comme revenus au lieu d'être en déduction des dépenses; il en est de même pour les frais incidents à la perception et à la réalisation des revenus qui sont budgétisés et comptabilisés comme dépenses au lieu d'être appliqués en déduction des revenus

— La comptabilisation des opérations des régimes de retraite aux opérations non budgétaires

— L'intégration des opérations de l'Office des autoroutes du Québec à celles du Gouvernement depuis le 1er avril 1960

— L'intégration du financement des opérations de la Régie de l'assurance-maladie du Québec aux opérations budgétaires du Gouvernement par le biais du Fonds des services de santé

— Les revenus des fonds d'amortissement comptabilisés en diminution des dépenses au lieu d'être inscrits aux revenus

— La comptabilisation des revenus de droits de véhicules automobiles, déduction faite des frais d'administration du code de la route et de la sécurité routière, suite à la fusion du Bureau des véhicules automobiles à la Régie de l'assurance automobile du Québec sauf en 1982-1983 et 1983-1984 alors que cet organisme les a assumés

— La comptabilisation d'opérations de télécommunications à un fonds renouvelable au lieu du Fonds consolidé du revenu

— Cependant, les données antérieures à 1980-1981 n'ont pas été modifiées pour tenir compte de la variation de la provision pour créances irrécouvrables qui, à compter de 1980-1981, est portée à la dette nette alors qu'antérieurement elle était inscrite aux dépenses

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
1974-1975 À 1983-1984
(MILLIONS $)

	1983-1984	1982-1983	1981-1982	1980-1981
Opérations budgétaires				
Revenus	+ 21 410,9	+ 19 210,3	+ 17 481,7	+ 14 894,0
Dépenses	- 24 523,5	- 22 259,3	- 20 393,4	- 17 592,0
Déficit	- 3 112,6	- 3 049,0	- 2 911,7	- 2 898,0
Opérations non budgétaires				
Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances	- 150,5	- 135,0	- 72,9	- 40,4
Compte des régimes de retraite	+ 1 056,7	+ 1 051,2	+ 1 007,3	+ 822,3
Autres comptes	- 14,4	- 103,5	- 169,0	- 196,6
Solde	+ 891,8	+ 812,7	+ 765,4	+ 585,3
Besoins financiers nets	- 2 220,8	- 2 236,3	- 2 146,3	- 2 312,7
Financement				
Variation de l'encaisse	- 13,7	- 75,5	+ 207,9	- 456,1
Nouveaux emprunts	+ 2 797,0	+ 2 761,8	+ 2 951,6	+ 3 352,9
Remboursements d'emprunts	- 562,5	- 450,0	- 1 013,2	- 584,1
Solde	+ 2 220,8	+ 2 236,3	+ 2 146,3	+ 2 312,7

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement

1979-1980	1978-1979	1977-1978	1976-1977	1975-1976	1974-1975
+ 13 276,7	+ 11 899,0	+ 11 145,3	+ 9 715,9	+ 8 380,7	+ 7 272,6
– 15 110,3	– 13 387,2	– 12 045,2	– 10 717,4	– 9 229,4	– 7 587,3
– 1 833,6	– 1 488,2	– 899,9	– 1 001,5	– 848,7	– 314,7
– 202,7	– 255,0	– 248,1	– 182,5	– 185,9	– 146,0
+ 682,8	+ 315,7	+ 264,4	+ 186,4	+ 109,1	+ 104,3
– 16,1	+ 165,9	– 287,4	– 335,5	+ 519,9	+ 191,3
+ 464,0	+ 226,6	– 271,1	– 331,6	+ 443,1	+ 149,6
– 1 369,6	– 1 261,6	– 1 171,0	– 1 333,1	– 405,6	– 165,1
+ 229,3	+ 49,6	+ 372,4	+ 330,7	– 513,7	– 181,8
+ 1 648,9	+ 1 575,5	+ 1 042,3	+ 1 354,6	+ 1 206,3	+ 586,1
– 508,6	– 363,5	– 243,7	– 352,2	– 287,0	– 239,2
+ 1 369,6	+ 1 261,6	+ 1 171,0	+ 1 333,1	+ 405,6	+ 165,1

STATISTIQUES COMPARATIVES DES REVENUS 1975-1984

(MILLIONS $)

Année financière terminée en	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975
IMPÔTS SUR LE REVENU ET LES BIENS	9 111,5 42,5%	8 491,8 44,7%	8 376,4 47,9%	6 871,0 46,8%	5 965,5 44,9%	5 360,1 45,0%	4 907,3 44,0%	4 292,0 43,9%	3 407,3 40,7%	3 053,3 42,0%
TAXES À LA CONSOMMATION	4 174,6 19,5%	3 747,1 19,5%	3 142,6 18,0%	2 633,9 17,9%	2 439,2 18,4%	2 149,6 18,1%	2 145,9 19,3%	2 010,1 20,7%	1 847,2 22,0%	1 642,0 22,5%
DROITS ET PERMIS	510,6 2,4%	527,3 2,8%	516,0 3,0%	459,6 3,1%	417,9 3,1%	394,5 3,3%	353,8 3,2%	350,5 3,6%	365,7 4,4%	242,5 3,3%
REVENUS DIVERS	687,5 3,2%	607,8 3,2%	493,3 2,8%	419,8 2,9%	370,5 2,8%	341,9 2,9%	329,1 3,0%	337,0 3,4%	275,3 3,3%	223,9 3,1%
TRANSFERTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	590,2 2,8%	444,0 2,3%	381,9 2,2%	338,0 2,3%	260,0 2,0%	320,2 2,7%	273,3 2,4%	285,1 2,9%	230,4 2,7%	209,1 2,9%
REVENUS AUTONOMES	15 074,4 70,4%	13 818,0 72,5%	12 910,2 73,9%	10 722,3 73,0%	9 453,1 71,2%	8 566,3 72,0%	8 009,4 71,9%	7 274,7 73,9%	6 125,9 73,1%	5 370,8 73,8%
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	6 336,6 29,6%	5 292,3 27,5%	4 571,5 26,1%	3 971,7 27,0%	3 823,6 28,8%	3 332,7 28,0%	3 135,9 28,1%	2 569,9 26,1%	2 254,8 26,9%	1 901,8 26,2%
TOTAL	21 411,0 100%	19 210,3 100%	17 481,7 100%	14 694,0 100%	13 276,7 100%	11 899,0 100%	11 145,3 100%	9 844,6 100%	8 380,7 100%	7 272,6 100%

STATISTIQUES COMPARATIVES DES DÉPENSES 1975-1984

(MILLIONS $)

Année financière terminée en	1984	1983 1/	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975
MISSION ÉCONOMIQUE	[illegible]	[illegible]	2 217,8 10,9%	2 018,5 11,5%	1 826,0 12,1%	1 608,4 12,0%	1 487,4 12,3%	[illegible]	1 395,4 15,1%	1 147,9 15,1%
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE	[illegible]	[illegible]	6 816,8 33,4%	5 864,2 33,3%	4 667,3 30,9%	4 121,4 30,8%	3 861,4 32,1%	[illegible]	2 665,1 28,9%	2 185,1 28,8%
MISSION SOCIALE	[illegible]	[illegible]	7 580,3 37,2%	6 623,2 37,7%	5 820,7 38,5%	5 162,2 38,6%	4 575,7 38,0%	[illegible]	3 535,9 38,3%	2 924,6 38,6%
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE	[illegible]	[illegible]	3 778,5 18,5%	3 086,1 17,5%	2 796,3 18,5%	2 495,2 18,6%	2 120,7 17,6%	[illegible]	1 633,0 17,7%	1 329,7 17,5%
TOTAL DES MISSIONS	[illegible]	[illegible]	20 393,4 100%	17 592,0 100%	15 110,3 100%	13 387,2 100%	12 045,2 100%	[illegible]	9 229,4 100%	7 587,3 100%
DÉPENSES* EN CAPITAL	[illegible]	[illegible]	979,6 4,8%	922,2 5,2%	935,1 6,2%	588,8 4,4%	593,7 4,9%	[illegible]	752,0 8,1%	623,2 8,2%
AUTRES DÉPENSES	[illegible]	[illegible]	19 413,8 95,2%	16 669,8 94,8%	14 175,2 93,8%	12 798,4 95,6%	11 451,5 95,1%	[illegible]	8 477,4 91,9%	6 964,1 91,8%
TOTAL	[illegible]	[illegible]	20 393,4 100%	17 592,0 100%	15 110,3 100%	13 387,2 100%	12 045,2 100%	[illegible]	9 229,4 100%	7 587,3 100%

* Les données de 1984, de 1983, de 1982, de 1981 et de 1980 comprennent respectivement des dépenses en capital par paiements de transfert pour 448,1, 394,7, 409,0, 359,8 et 327,0 millions $, alors que pour les années 1975 à 1979 ces paiements sont exclus, ces données n'étant pas disponibles.

En outre, les données de 1984 et 1983 comprennent respectivement 173,7 millions $ et 181,5 millions $ représentant la portion de remboursements de capital incluse dans les subventions pour service de dette afférentes à des dépenses en immobilisations. Ces données ne sont pas disponibles pour les années antérieures.

STATISTIQUES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

(MILLIONS $)

Année	Revenus	Dépenses	Surplus (+) ou déficit (−) des opérations budgétaires	Dette nette[1]
1940-1941	85,9	109,9	−24,0	323,6
1945-1946	123,9	116,0	+7,9	306,9
1950-1951	258,8	242,8	+16,0	274,6
1955-1956	463,2	442,1	+21,1	275,4
1960-1961	751,2	855,5	−104,3	373,9
1965-1966	1 736,7	1 999,5	−262,8	1 397,5
1970-1971	3 885,2	4 020,2	−135,0	2 207,4
1974-1975	7 272,6	7 587,3	−314,7	3 462,4
1975-1976	8 380,7	9 229,4	−848,7	4 311,1
1976-1977	9 715,9	10 717,4	−1 001,5	5 312,6
1977-1978	11 145,3	12 045,2	−899,9	6 212,5
1978-1979	11 899,0	13 387,2	−1 488,2	7 603,4[2]
1979-1980	13 276,7	15 110,3	−1 833,6	9 437,0
1980-1981	14 694,0	17 592,0	−2 898,0	12 450,3[3]
1981-1982	17 481,7	20 393,4	−2 911,7	11 067,4[3] [4]
1982-1983	19 210,3	22 259,3	−3 049,0	14 225,6[3]
1983-1984	21 410,9	24 523,5	−3 112,6	17 457,9[3] [5]

[1] La dette nette représente l'ensemble des dettes directes moins les actifs inscrits à l'état de l'actif et du passif.

[2] Au 1er avril 1978, la dette nette a été diminuée de 97,3 millions $ pour annuler l'effet de modifications apportées à la dette nette, pour fins de comparaison, de 1940-1941 à 1977-1978, suite à la nouvelle comptabilisation des régimes de retraite.

[3] Inclut la variation de la provision pour créances irrécouvrables de 115,3 millions $ portée à la dette nette en 1980-1981, 79,5 millions $ en 1981-1982, 109,2 millions $ en 1982-1983 et 61,2 millions $ en 1983-1984.

[4] Y compris 4 374,1 millions $ pour tenir compte des actions d'Hydro-Québec attribuées au Ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au au 31 décembre 1980.

[5] Au 1er avril 1983, la dette nette a été augmentée de 58,5 $ suite à l'annulation des avances, comptes à recevoir et intérêts courus à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais.